

République du Sénégal


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



RAPPORT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Annexé à la loi de finances 2021

Octobre 2020



Table des matières

SIGLE ET ABREVIATION	3
INTRODUCTION	4
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	6
I. LES DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS	10
I.1. La situation économique du Sénégal en 2019.....	10
I.2. Les Tendances pour l'année 2020	18
II. LES PERSPECTIVES POUR 2021	28
II.1. Les objectifs	28
II.2. Les politiques sectorielles et les réformes clés	36
II.2.1 Le secteur primaire	36
II.2.2 Le secteur secondaire.....	42
II.2.3 Le secteur tertiaire.....	47
II.2.4 Le quaternaire	51
III. LES FINANCES PUBLIQUES	61
III.1 L'exercice budgétaire en 2019	61
III.1.1 Les recettes internes et les dons	61
III.1.2 les dépenses courantes et les investissements.....	63
III.1.3 Le Financement.....	64
III.1.4 La Dette publique	64
III.2 Les projections à fin décembre 2020	64
III.2.1 Les recettes internes et les dons	65
III.2.2 Les dépenses courantes et les investissements	66
III.2.3 Le Financement.....	67
III.2.4 La Dette Publique	67
IV. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2021	68
IV.1 Les ressources du budget général.....	68
IV.2 Les dépenses du budget général	70
IV.2.1 Les dépenses ordinaires.....	70
IV.2.2 Les dépenses en capital	71
IV.3 Les comptes spéciaux du Trésor.....	71
IV.4 Le Financement du déficit budgétaire	71
V. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2022-2025	72

SIGLE ET ABBREVIATION

AE : associés aux Autorisations d'Engagement	PEPAM : Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire
AIBD : Aéroport international Blaise Diagne	PGDSU : Programme de gestion durable des déchets solides urbains au Sénégal
APROSI : Agence d'aménagement et de promotion de sites industriels	PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
ANACIM : Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie	PIB : Produit intérieur brut
ANAM : Agence nationale des Affaires maritimes	PMC : Petewole Mining compagny
ARM : Agence de régulation des marchés	PNAR : Programme national d'autosuffisance en riz
ARTP : Agence de régulation des télécommunications et des postes	PNBSF : Programme de Bourses de Sécurité familiale
BCEAO : Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest	PNDS : Plan national de développement sanitaire et social
BEI : Banque Européenne d'Investissement	PNLD : Plan National de Prévention et de lutte contre la délinquance
BNC : Bénéfices non commerciaux	PNUA : Programme Nationale d'Urgence Antiacridien
BTP : bâtiments et travaux publics	PPP : Partenariat public-privé
CEC : Carte de l'égalité des chances	PPR : Poste des petits ruminants
CMU : Couverture maladie universelle	PRACAS : Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise
CNDP : Comité national de dette publique	PRADELAIT : Projet d'Appui au développement de la filière lait
CP : Crédits de Paiement	PRAS : Programme de reconstruction des aéroports du Sénégal
CRPP : Contrats de recherche et de partage de production	PRES : Programme de résilience économique et sociale
DER : Délégation de l'entreprenariat rapide	PRODAC : Programmes des domaines agricoles communautaires
DDD : Dakar Dem Dikk S.A.	PROMOFA : Projet d'Appui à la modernisation des filières animales
DCI : Direction du commerce intérieur	PRONAM : Programme national d'autosuffisance en moutons
DSP : Délégations de service public	PSE : Plan Sénégal émergent
FMI : Fonds monétaire international	PUDC : Programme d'urgence communautaire
FAI : Fournisseurs d'accès à internet	REF : Rapport Économique et Financier
FBCF : Formation Brute de Capital Fixe	RNU : Registre National Unique
FCFA : Francs Communauté financière africaine	SAR : Société africaine de raffinage
FDSUT : Télécommunications et révision des mécanismes du	SENELEC : Société nationale d'électricité du Sénégal
FERA : Fonds d'Entretien Routier Autonome	SIGIF : Système intégré de Gestion de l'Information financière
ICPE : Instrument de Coordination à la Politique économique	SGO : Sabodala Gold Operation
ICS : Industries chimique du Sénégal	SNPS : Stratégie nationale de protection sociale
IEF : Education et de formation	SONACOS SA : Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal
ISEP : Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel	SRMT : Stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme
IS : l'impôt sur les sociétés	TBS : Taux brut de scolarisation
INPC : Indice National des Prix à la Consommation	TER : Train express régional
KMS 3 : Keur Momar Sarr 3	TUR : Taxe d'usage de la route
LFI : Loi de finances initiale	TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
LPDSE : Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie	TyCCAO : Typha Combustible Construction Afrique de l'Ouest
LOASP : Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale	UEMOA : Union économique monétaire ouest africain
MCC : Millenium Challenge Corporation	VDN : Voie de Dégagement Nord
MEA : Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	WTI : <i>West Texas intermediate</i>
MEPA : Ministère de l'Elevage et des productions animales	ZEE : Zone économique exclusive
MTTA : Ministère du Tourisme et des Transports aériens	3FPT : formation professionnelle et technique
ODD : Objectifs du Développement Durable	
OFOR : Office des forages ruraux	
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole	
PAP : Plan d'Actions Prioritaires	
PAD : Port Autonome de Dakar	
PADPMI : Programme d'appui aux Petites et Moyennes Industries	
PCB : Plan comptable bancaire	
PDTE : Projet de Développement du Tourisme et des Entreprises	
PEAMIR : Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural	

INTRODUCTION

Le Rapport Économique et Financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de finances initiale (LFI) que le Gouvernement soumet chaque année à l'Assemblée nationale.

Le présent REF est élaboré dans un contexte particulier marqué par la pandémie du Coronavirus (Covid-19) ; laquelle a fini par affecter l'économie mondiale en la plongeant de fait dans une crise lourde de conséquences. Au plan interne, les Autorités, afin de juguler les impacts de la crise, ont pris d'importantes mesures sécuritaire et économique. À ce titre, en plus de fortes mesures prises pour endiguer la Covid-19, il a été élaboré un programme de résilience de l'économie sénégalaise pour atténuer les effets négatifs de la pandémie. En outre, cette crise sanitaire de 2020 a amené l'Etat à ajuster et à accélérer la deuxième phase du Plan d'Actions Prioritaires du PSE (PAP2A) pour relancer l'activité économique dès 2021 et retrouver la tendance moyenne de croissance de plus de 6%. Par ailleurs, le Sénégal continue de s'engager avec le FMI dans le cadre du programme appuyé par l'Instrument de Coordination à la Politique économique (ICPE) qui mettra davantage l'accent sur l'accélération des réformes structurelles afin de promouvoir un climat des affaires plus propice au développement du secteur privé. Il vise également à consolider la viabilité des finances publiques à travers, notamment, une meilleure mobilisation des ressources, une maîtrise de la dépense publique et de la dette ainsi qu'une gestion transparente du secteur des hydrocarbures.

L'année 2019 a été marquée par le début de la mise en œuvre de la phase II du Plan d'Actions Prioritaires du PSE. En 2019, la croissance est ressortie à 5,3% contre 6,4% en 2018, en liaison avec les progrès significatifs enregistrés suite à la mise en œuvre des projets, des programmes et des réformes. En 2020, par contre, avec la propagation de la Covid-19 à l'échelle mondiale, l'économie nationale a fortement subi les contrecoups de la crise sanitaire et devrait afficher une contraction de l'activité de 0,7%. Ce repli serait imputable aux secteurs secondaire (-1,1%), tertiaire (-2,8%) ainsi que les taxes sur biens et services (-1,3%). En revanche, le secteur primaire, pour sa part, se renforcerait de 5,1%.

Le REF, associé au projet de loi de finances 2021, repose sur le cadrage macroéconomique 2020-2021. Il met en exergue la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de son important programme économique et social décliné dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) à travers le Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A) qui a été revu dans le contexte actuel sanitaire avec la pandémie de la Covid-19.

En perspectives pour la période 2022-2023, la mise en œuvre adéquate du PAP 2A devrait renforcer le cadre macroéconomique sur la base des options stratégiques favorables à une croissance économique forte, durable et inclusive. A cet effet, le PAP 2A entend mettre l'accent d'abord sur les réformes structurelles visant à améliorer l'environnement des affaires afin d'accroître la participation du secteur privé mais aussi soutenir l'agriculture, l'élevage et la pêche comme sources de croissance et de réduction de la pauvreté. Au plan macro-budgétaire, les projets structurants et les réformes clés à mettre en œuvre permettront de stimuler davantage l'investissement privé national et étranger, de soutenir la diversification des moteurs de la croissance et de renforcer la résilience de l'économie. Le déficit budgétaire poursuivra sa tendance baissière et sera stabilisé à 3,0% dès 2023, conformément aux critères de convergence, à la faveur du maintien du rythme de mobilisation des recettes en phase avec la mise en œuvre de la stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme (SRMT) sans préjudice sur l'activité économique, et des mesures entreprises dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

Le document est articulé autour de cinq parties. Il met en exergue dans ses deux premières sections l'environnement international et l'évolution récente de la situation économique intérieure. La troisième section traite des objectifs pour l'année 2021 mais également des principales orientations en termes de politiques sectorielles et de réformes. La quatrième partie dresse le bilan de la gestion budgétaire de 2019 et des objectifs de celle de 2020. La dernière partie présente les grandes lignes du projet de loi de finances au titre de 2021 et perspective budgétaires en 2022-25.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Les prévisions économiques pour l'année 2020 s'annoncent sombres avec la propagation du Coronavirus dans le monde. En effet, la pandémie de la Covid-19 reste la plus grande crise majeure que l'économie mondiale ait connue depuis celle des années 1930. Cette crise sanitaire a eu de graves répercussions sur l'activité économique mondiale. Ainsi, le FMI dans sa publication de juin 2020 table sur une forte contraction de l'économie mondiale de 4,9%, soit un repli beaucoup plus prononcé que lors de la crise financière de 2008-2009.

Les perspectives de croissance dans les pays avancés tableraient sur une contraction de l'ordre de 8,0% en 2020 contre une hausse de 1,7% en 2019. Ces derniers, notamment, les États-Unis, la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie restent les plus touchés par cette pandémie. En effet, la fermeture des frontières, conjuguées aux mesures de confinement des populations, ont affecté négativement l'activité de ces pays. A ce titre, les États-Unis enregistreraient une récession assez significative (-8,0%). Au Japon, le PIB est également attendu en baisse de 5,8%. Dans la zone Euro, la croissance est attendue à -10,2%, expliquée par la contraction de l'activité économique dans les pays les plus touchés, notamment, l'Italie (-12,8%), l'Espagne (-12,8%), la France (-12,5%) et l'Allemagne (-7,8%).

Les pays émergents et en développement restent très vulnérables face à la pandémie de la Covid-19. En effet, la baisse de la demande extérieure, l'ampleur des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les répercussions du resserrement spectaculaire des conditions financières mondiales, les mutations des schémas habituels de dépenses, les changements de comportement (les populations évitent les centres commerciaux, les transports publics, etc.), les effets sur la confiance et la volatilité des cours des produits de base devraient fortement toucher l'activité économique de ces pays. En conséquence, la croissance est attendue à -1,0% dans ce groupe de pays en relation avec la récession projetée dans les pays émergents et en développement d'Europe (-5,8%), d'Amérique latine (-9,4%) et du Moyen orient et d'Asie centrale (-4,7%). En Asie, la Chine afficherait une légère croissance (+1,0%) tandis que l'Inde serait en récession (-4,5%), ce qui porterait la croissance globale de la sous-région à -0,8%. En Afrique subsaharienne, la rapide propagation

de la pandémie et si elle n'est pas maîtrisée devrait fragiliser davantage les systèmes de santé et freiner les récents progrès en matière de développement économique et social. Ainsi, la croissance de l'Afrique au sud du Sahara est attendue en baisse de -3,2%, en rapport surtout avec les récessions prévues au Nigéria (-5,4%) et en Afrique du sud (-8,0%).

En perspectives, l'activité économique mondiale devrait se raffermir en 2021, à la faveur de la relance de la consommation et de l'investissement ; lesquels ont subi les contrecoups de la pandémie de la Covid-19. Globalement, la croissance mondiale s'établirait à 5,4% en 2021, portée par le regain d'activité dans les pays émergents et en développement (+5,9%) et, dans une moindre mesure, dans les pays avancés (+4,8%).

Dans les pays émergents et en développement, la croissance serait tirée, essentiellement par le regain d'activité au niveau de la Chine dont le taux de croissance est attendu en 2021 à 8,2%. En Afrique subsaharienne, les perspectives de croissance demeurent favorables avec une progression de l'activité économique prévue à 3,4% en 2021 en liaison avec l'Afrique du Sud (+3,5%) et au Nigéria (+2,6%).

L'activité économique en 2021 dans les pays avancés devrait se renforcer faisant suite aux levées des restrictions imputables à la pandémie. Les perspectives de croissance ressortiraient à 4,8% en 2021 contre -8,0% en 2020, expliquée, en partie, par la reprise notée dans la zone Euro (+6,0%), notamment, en France (+7,3%), et au royaume Uni (+6,3%). Aux États-Unis et au Japon, l'activité économique devrait également se revigorer en 2021 pour se situer respectivement à 4,5% et 2,4%, après -8,0% et -5,8% en 2020.

Le commerce international a évolué dans un contexte particulier en 2020 marqué par une pandémie qui a contraint les économies à mettre en place des mesures barrières qui ont impacté fortement la performance du sous-secteur. En effet, les échanges internationaux ont été marqués par un recul de la demande mondiale, la chute du tourisme international, et une rupture de la chaîne d'approvisionnement provoquée par les mesures de confinement. Globalement, le volume du commerce mondial devrait se contracter de 11,9% en 2020 contre une progression de 0,9% en 2019 en raison essentiellement de la demande adressée aux

pays avancés qui devrait baisser de 13,4%. A la faveur d'une conjoncture beaucoup favorable, la demande mondiale en biens et services se renforcerait en 2021, pour atteindre 8,0%.

La détérioration de la conjoncture internationale doublée d'une baisse de la demande dans un contexte de coupes drastiques de production opérées dans le cadre des accords entre les pays de l'OPEP+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole, y compris la Russie et d'autres exportateurs de pétrole non OPEP) ont eu pour conséquence de ralentir fortement l'évolution du cours du baril de pétrole. En effet, le cours du baril de pétrole (WTI) devrait passer de 61,39 dollars en 2019 à 36,18 dollars au terme de l'année 2020. En 2021, à la faveur d'une reprise de l'activité économique mondiale, les cours du baril devraient s'établir à 37,5 dollars, soit une hausse de 3,6% par rapport à 2020. Les cours des matières premières hors combustibles devraient poursuivre la tendance baissière enregistrée en 2019 (-10,2%) pour s'établir à -41,1%.

La contraction des cours des produits de base devrait induire une baisse du niveau général des prix dans le monde, notamment dans les pays avancés en 2020. Toutefois, cette baisse des prix devrait être atténuée par le renchérissement des importations causé par la dépréciation du taux de change. Dans les pays avancés, les prix à la consommation sont attendus en hausse de 0,3% en 2020 contre 1,4% un an auparavant. De même, dans les économies émergentes et en développement, l'inflation s'établirait à 4,4% en 2020 contre 5,1% un an plutôt. En 2021, le niveau général des prix devrait augmenter progressivement dans un contexte de reprise de l'activité économique malgré une faiblesse de la demande. L'inflation est attendue à 1,1% dans les pays avancés. Elle ressortirait à 4,5% dans les économies émergentes.

Les marchés financiers se sont fortement durcis durant les mois de janvier et février 2020. Toutefois, face à la pandémie, les pays ont pris des mesures de grandes envergures sur le plan des finances publiques et plus généralement du secteur financier. A ce titre, les mesures budgétaires dans le monde pour faire face à la crise ont été estimées à 11 000 milliards dollars conformément aux intentions des autorités des pays.

Les conditions financières se sont fortement assouplies à la faveur, d'une part, du rebond des prix des actifs à risque et, d'autre part, d'une baisse des taux d'intérêt de référence. En effet, dès le début de la crise, les banques centrales ont rapidement mis en place des mécanismes de crédits pour atténuer son impact. Ainsi, la Réserve fédérale américaine a injecté plus de 2 300 milliards de dollars dans l'économie à la faveur de la confiance des marchés des pays émergents qui ont fait recourt pour la première fois à l'achat d'actifs. Par ailleurs, sur le marché du crédit, plus de 70% des écarts de taux observés en début d'année sur les marchés ont été résorbés. Enfin, la confiance des investisseurs s'est considérablement améliorée envers les marchés des pays émergents grâce, notamment, aux capitaux importants injectés par les banques centrales dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

I. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

I.1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL EN 2019

L'exécution de la deuxième phase du PSE (PAP II 2019-2023), devrait s'illustrer par la consolidation de la mise en œuvre des projets ainsi que celle des réformes retenues dans la PAP II. A la faveur d'un environnement international favorable conjugué à une conjoncture intérieure stable, l'activité économique s'est confortée au titre de l'année 2019, avec toutefois un ralentissement par rapport à 2018.

Globalement, le taux de croissance du PIB est estimé à 5,3% en 2019 contre 6,4% en 2018. Ce dynamisme est expliqué pour l'essentiel par l'évolution au niveau de certaines branches d'activités telles que, la pêche, la fabrication de produits agroalimentaires, la construction, le commerce, le transport, les services financiers d'assurance et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques ».

L'activité dans le **secteur primaire**, durant l'exercice 2019, a enregistré un ralentissement imputable principalement au sous-secteur agricole. Toutefois, la pêche et l'élevage sont restés dynamiques. Ainsi, l'activité du secteur primaire a progressé de 2,9% en 2019 contre 7,9% en 2018, soit une baisse de 5,0 points de pourcentage.

En effet, l'activité agricole n'a pas été performante en 2019 en liaison avec le démarrage tardif de la mise en œuvre du PRACAS II et d'une pluviométrie déficitaire. Dans la phase I du PRACAS (2014-2018), des niveaux de productions records ont été relevés, notamment, ceux portant sur l'arachide, le riz et les produits horticoles. Par ailleurs, l'activité agricole de la campagne 2019/2020 a été marquée par l'installation tardive des pluies sur une bonne partie du territoire entraînant ainsi un déficit pluviométrique dans plusieurs localités du pays. La campagne s'est soldée, en conséquence par un repli de la production des principales spéculations, notamment, le riz paddy, le mil-sorgho et l'arachide. En revanche, la production horticole a affiché une hausse dans un contexte de déficit pluviométrique. Ainsi, les résultats de la

campagne agricole 2019/2020 ont fait ressortir une baisse de 4,2% de la production céréalière qui s'est établie à 2 768 406 tonnes contre 2 889 023 tonnes la campagne 2018/2019. Cette contreperformance, intrinsèquement liée à l'insuffisance et la mauvaise répartition de la pluviométrie, se reflète à travers les contractions respectives des productions de riz (-4,2%), du mil (-10,1%) et du sorgho (-8,6%). Pour ce qui est de la riziculture, la production est estimée à 1 155 337 tonnes pour la campagne 2019/2020 contre 1 206 587 tonnes pour la campagne précédente. En effet, l'accroissement des rendements rizicoles de 6,2%, entre les deux campagnes, n'a que partiellement compensé la baisse de 6,5% des superficies cultivées. Cette situation est principalement imputable à la composante pluviale qui a été particulièrement touchée par le démarrage tardif de l'hivernage. Par contre, la production irriguée (principalement dans la vallée du fleuve Sénégal et au niveau de l'ANAMBE) s'est légèrement accrue de 0,1% en 2019. Cette évolution de la riziculture irriguée reflète l'amélioration des rendements, à la faveur d'une mise à disposition, en quantité suffisante, d'intrants et de matériels agricoles et de l'octroi de financements importants aux petits producteurs par les grands riziers. Concernant les productions de mil et de sorgho, elles ont respectivement reculé de 10,1% et 8,6% entre les deux dernières campagnes, suite aux diminutions respectives des superficies emblavées (-5,3% et -3,6%) et des rendements (-5% et -5,2%). La production de maïs chiffrée à 530 705 tonnes pour la campagne 2019/2020 a, à l'inverse, augmenté de 9,3% par rapport à la campagne précédente, du fait d'un accroissement des superficies cultivées (+2,8%) combiné à une amélioration du rendement (+6,3%). La culture de fonio s'est, également, bien orientée (+31,4%) avec une production de 5151 tonnes, expliquée par la forte augmentation (+22,5%) des surfaces cultivées. Par ailleurs, pour la campagne 2019/2020, le niébé (+20,5% ; 184 137 tonnes) et le sésame (+31% ; 24 304 tonnes) ont enregistré de fortes progressions de leurs productions comparativement à celle précédente. Ces performances sont atteintes grâce à la mise en place d'un programme d'adaptation en réponse aux retards pluviométriques notés dans certaines zones, notamment les régions de Dakar, Fatick et Louga. Pour sa part, la culture de manioc, également concernée par le programme d'adaptation, a réalisé une production de 1 020 092 tonnes, en légère baisse de 0,3% par rapport à la campagne 2018/2019. En effet, la

baisse des rendements dans la région de Thiès (plus de la moitié de la récolte) a plus que contrebalancé les bonnes performances des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack. Quant à la production d'arachide, elle s'est établie à 1 421 288 tonnes en 2019/2020, fléchissant de 5,4% par rapport à 2018/2019. Les superficies cultivées se sont, entre autres, repliées de 2,1%, pour un rendement à l'hectare de 1,279 tonne. Les régions les plus marquées par la baisse de production sont Diourbel, Kaffrine, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor.

S'agissant du sous-secteur de l'élevage et de la chasse, l'activité est évaluée à 7,3% en 2019, soit une progression de 4,6 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. L'activité a bénéficié du renforcement de l'abattage contrôlé et du développement de l'aviculture. La production de lait, pour sa part, a tiré profit de la baisse sur la fiscalité intérieure des produits laitiers mais également du programme national d'insémination artificielle et à l'importation d'animaux de race pure, face à une forte progression de la demande. En outre, la progression de la demande locale a expliqué la bonne orientation de la production d'œufs et de volaille.

Pour ce qui concerne la pêche, le maintien de l'agrément à l'exportation des produits de la pêche ; lequel constitue un poste principal de rentrée de devises, a renforcé le sous-secteur. En termes de production, une progression des débarquements a été enregistrée en 2019 en liaison avec la bonne tenue de la pêche artisanale. Celle-ci s'est renforcée dans la région de Dakar avec la multiplication des sorties en mer mais aussi dans la zone de Saint-Louis avec la mise en vigueur des accords de pêche avec la Mauritanie. Ces dernières ont été renforcées avec l'élargissement aux autres pays de la sous-région, notamment la Guinée Bissau, en plus de l'adoption du code de la pêche continentale pour renforcer la réglementation. Par ailleurs, la contribution de l'aquaculture s'est renforcée avec l'accroissement du nombre de fermes piscicoles dans plusieurs zones du pays (Louga, Kolda, etc.) pour répondre à la demande intérieure, dans un contexte de rareté de la ressource halieutique, liée en grande partie à la surexploitation. Globalement, l'activité du sous-secteur de la pêche est ressortie en hausse de 12,0% en 2019 contre 11,1% en 2018.

Le secteur secondaire s'est conforté de 5,8% en 2019, soit un ralentissement de 1,7 point de croissance par rapport à l'année précédente. Il

contribue à hauteur de 24,4% à la formation du PIB. Cette progression des activités du secteur est essentiellement liée à la vigueur de la fabrication des produits agroalimentaires, des bâtiments et travaux publics (BTP) et de la production d'énergie. Les autres branches du secteur secondaire se sont moins bien comportées au titre de l'année 2019.

Plus spécifiquement, le dynamisme des activités de fabrication de produits agroalimentaires, qui ont augmenté à 13,6% en 2019 contre 9,1% en 2018, est davantage porté par la reprise des activités de l'industrie de l'huilerie. Cette dernière a enregistré une progression de plus de 30% après les contreperformances de 2016 et 2017 dues, entre autres, à des difficultés d'approvisionnement en graines d'arachide, dans un contexte de forte exportation de la matière première en rapport avec la demande chinoise. Cette performance est favorisée par la signature, le 13 mars 2018, d'une convention entre les acteurs de la filière et l'État. Le protocole d'accord vise à faciliter la commercialisation de l'huile raffinée d'arachide, sur le marché local. Il stipule la vente de toute la production d'huile brute d'arachide aux industriels qui sont chargés du raffinage et de la cession du produit fini aux distributeurs. À fin décembre 2019, 10 095 tonnes d'huiles raffinées d'arachides ont été vendues contre seulement 1 118 tonnes un an plus tôt. La transformation du riz décortiqué et l'industrie des meuniers se sont également bien comportées en 2019, en phase avec la production du riz paddy et la production de la farine de blé. Aussi, les activités d'abattage, de transformation et de conservation de la viande ainsi que du poisson ont-elles, pour leur part, suivi les bonnes performances des branches d'élevage et de la pêche en 2019. Elles ont enregistré respectivement des croissances de 7,2% et de 6,7% cette année. Par contre, les fabrications de « sucre, chocolaterie et confiserie » ainsi que la production de tabac ont atténué la tendance à la hausse de la fabrication de produits agroalimentaires, en enregistrant respectivement des replis de leur activité de 7,0% et de 11,3% en 2019.

Dans le sous-secteur de la construction, la vigueur des investissements publics se poursuit avec, notamment, la finalisation du prolongement de la VDN II, la finalisation des travaux relatifs au TER. À cela, s'ajoute la poursuite d'importants programmes d'habitat incluant des logements sociaux financés par le secteur privé au niveau de la nouvelle ville de Diamniadio et du Lac Rose. Ainsi, l'activité de

construction s'est améliorée de 6,9% en 2019 contre 11,5% l'année précédente. Cette évolution de la construction n'est pas en phase avec celle des matériaux de construction qui a affiché un léger repli de 0,1% en liaison singulièrement avec la production de ciment. Ainsi, la contreperformance relevée au niveau des matériaux de construction traduit, essentiellement, le repli de la demande extérieure (baisse de 17,1% des exportations), notamment celle en destination du Mali (-13,2%). Dans ce pays partenaire, un renforcement des cimenteries locales et une forte concurrence du produit en provenance du Maroc, de la Côte d'Ivoire et de l'Inde, plus compétitif en termes de prix, sont notés. Par ailleurs, le système de pont-basculé a entraîné une diminution (de 60 à 40 tonnes) du tonnage des camions gros porteurs maliens et, également, constitué un frein aux exportations. Concernant les ventes locales, malgré l'augmentation du prix de vente du ciment (+2,7% en moyenne sur l'année), une progression de 6,8% est enregistrée en 2019.

S'agissant du sous-secteur de l'énergie, l'activité est ressortie en hausse, tirée par les branches « électricité et gaz » et « eau et assainissement ». En effet, le sous-secteur de l'électricité est dans une perspective d'optimisation des sources de production d'énergie et d'amélioration de la qualité du service avec la mise en marche de nouvelles centrales depuis 2018. Par ailleurs, la SENELEC ambitionne également d'importer de l'énergie hydroélectrique, à travers son programme mix-énergétique (environ 48MW) pour renforcer la disponibilité de l'électricité et répondre à la demande. Au titre de l'année 2019, la branche « électricité et gaz » s'est ainsi renforcée de 8,8% contre 6,0% en 2018. La bonne orientation de cette dernière est singulièrement expliquée par sa composante basse tension (+8,9%), à la faveur de l'accroissement de la clientèle *Woyofal* (+33,3% entre 2018 et 2019).

Pour ce qui est de la branche « Eau, assainissement et traitement des eaux », elle s'est confortée de 3,5% contre 3,3% l'année précédente à la faveur, notamment, du programme d'amélioration du cadre de vie et du renforcement des investissements de l'État pour augmenter le débit de la production d'eau et renforcer l'alimentation de la ville de Dakar à travers le projet des forages de Tassette. En outre, l'appui considérable de l'OFOR dans le monde rural, en termes de mise en service et de réhabilitation de forages, a contribué aussi à relever la production d'eau.

Dans la fabrication de produits chimiques de base, l'activité a ralenti, atteignant une croissance de 3,8% contre 17,2% en 2018. Cette croissance est tirée par les productions d'acide phosphorique (+2,0%) et d'engrais (+9,9%). Par ailleurs, il est nécessaire de souligner que ce ralentissement est en partie lié aux travaux d'installation du TER qui a impacté le transport lié à l'acheminement de la production vers le port autonome de Dakar. Ainsi, la production de la branche a été réorientée pour satisfaire principalement la consommation locale en termes de mise à disposition de fertilisants pour le sous-secteur agricole.

S'agissant des activités extractives, le ralentissement enregistré dans les industries chimiques susmentionnées et la baisse de la demande mondiale d'or ont impacté l'activité globale dudit secteur. Ainsi, l'activité des industries extractives a enregistré une croissance de 4,2% contre 18,7% en 2018. L'amélioration de la production des extractives est tirée par le sel, le phosphate et le zircon, en plus du bon comportement de l'extraction des pierres et sables. L'extraction d'or, pour sa part, s'est contractée de 1,6% en raison de la faible teneur en minerai dans les exploitations.

Pour ce qui est de l'activité de raffinage, elle s'est repliée de 8,3% en 2019, suite à la baisse des importations de pétrole brute (-31,8%) malgré la baisse des cours mondiaux de Brent de 9,9%. Cette contraction serait consécutive aux difficultés financières que connaît la SAR, en sus de la vétusté des installations pour assurer le stockage.

En 2019, la croissance de l'activité du **secteur tertiaire** est restée stable. Elle est ressortie à 5,0% par rapport à 2018. Ce dynamisme du secteur est expliqué par la bonne tenue des activités de commerce, de transports, financiers et immobiliers, en sus, de la reprise timide des activités de télécommunications et la bonification des services d'hébergement et de restauration.

En liaison avec la hausse de la demande, les activités commerciales se sont confortées de 6,0% en 2019, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2018, imputable en partie au ralentissement des activités de production agricole.

Les services financiers et d'assurance sont restés dynamiques parallèlement à la performance de l'activité économique interne. Le sous-secteur a progressé de

8,2% en 2019 contre 8,7% en 2018, sous l'effet de la bonne orientation du crédit bancaire. Cette embellie traduit la relance du crédit en faveur du secteur privé dans un contexte d'adoption des règles prudentielles de Bâle II et Bâle III et d'un nouveau plan comptable bancaire (PCB).

Le sous-secteur du transport a connu une vigoureuse croissance en 2019. La bonne dynamique du transport routier et la bonne orientation des activités portuaires ont fortement renforcé l'activité du sous-secteur. Le transport aérien a également profité de l'envol des activités de la compagnie aérienne Air Sénégal SA qui, en 2019, a commencé à élargir sa desserte. Par contre, le transport ferroviaire s'est replié en rapport avec les désagréments causés par les travaux du Train express régional (TER). Au total, la croissance du sous-secteur du transport s'est établie à 6,7% en 2019, soit une hausse de 3,2 points de pourcentage par rapport à 2018.

La timide reprise des services d'information et de communication s'est soldée par une croissance de 0,9% en 2019 contre une contraction de 0,8% en 2018. L'activité des services des télécommunications s'est légèrement relevée pour s'établir à 0,5% en 2019 malgré l'ouverture du marché à deux nouveaux fournisseurs d'accès à internet (FAI). En effet, l'activité des télécommunications a été marquée par la baisse du volume des communications émises de 4,7% en 2019. Toutefois, le parc de la téléphonie mobile a enregistré une progression de 6,2% en 2019 avec 17 589 666 lignes au 31 décembre 2019. Le parc du marché de l'internet est également ressorti à 11 355 693 lignes en 2019, soit une hausse de 7,9% par rapport à 2018.

Les activités immobilières ont maintenu un rythme de développement soutenu avec une croissance de 5,2% en 2019, soit une bonification de 0,8 point de croissance par rapport à 2018, en liaison avec l'orientation de la demande en logement et l'aménagement de nouvelles zones à usage d'habitation à la périphérie de Dakar ainsi que les projets de logements sociaux.

Relativement aux services d'hébergement et de restauration, l'activité est en hausse de 3,7% en 2019 contre une estimation de 0,3% en 2018, soit une amélioration qui, en particulier, reflète la poursuite de la relance de l'activité touristique, à la faveur des mesures d'accompagnement initiées par l'État pour lever les difficultés structurelles. L'activité devrait également bénéficier du renforcement du

tourisme d'affaires qui profite du regain du transport aéroportuaire avec le démarrage des activités d'Air Sénégal SA.

Le secteur tertiaire a bénéficié également de la bonne tenue du sous-secteur des « services spécialisés, scientifiques et techniques » qui se s'est hissé à 6,0% en 2019 contre 5,6% un an plus tôt.

Pour ce qui est des taxes sur les biens et services, elles ont affiché une hausse 7,9% en 2019 contre 6,9% en 2018.

Concernant **la demande en** 2019, la consommation finale s'est maintenue en hausse de 5,5%, représentant ainsi 82,4% du PIB contre 82,9% en 2018. En conséquence, le taux d'épargne intérieure s'est réduit de 0,5 point de pourcentage pour passer de 17,1% en 2018 à 17,6% en 2019. L'investissement mesuré par la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) a décéléré durant l'exercice 2019, affichant à cet effet, une croissance de 5,1% contre 8,4%, portée principalement par l'investissement privé. Ainsi, dans un contexte de poursuite des investissements structurants, la FBCF publique a progressé de 3,0% contre une contraction de 3,1 % en 2018. Par ailleurs, l'investissement privé a profité de la préférence accrue pour le privé national dans le PAP II du PSE. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est estimé à 26,0%, soit au même niveau qu'en 2018.

Globalement, la demande intérieure s'est consolidée, en termes réels, de 5,4% en 2019 contre 5,3% en 2018. S'agissant de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont estimées respectivement en hausse de 2,7% et 6,2% en 2019.

Au titre des **prix, l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB s'est maintenue à 1,7% en 2019, dans un contexte de baisse du cours du baril de pétrole et des principales matières premières. S'agissant de l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé national des prix à la consommation (INPC), elle est ressortie à 1,0% en variation annuelle, sous l'effet du renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,0%), des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+10,4%), du « transport » (+1,0%), de l'« enseignement » (+1,9%) et des « restaurants et hôtels » (+1,2%).

Au titre de la **compétitivité-prix**, l'économie sénégalaise a enregistré des gains de compétitivité estimés à 4,1% en 2019 comparativement à 2018, du fait de

la dépréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux (-1,7%) et d'un différentiel d'inflation favorable (-2,4%).

I.2. LES TENDANCES POUR L'ANNEE 2020

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la propagation rapide de la Covid-19 à l'échelle mondiale. L'économie nationale a été aussi durement affectée par cette crise sanitaire avec comme corollaire la fermeture des frontières, des écoles et universités, la suspension du transport interurbain et l'instauration d'un couvre-feu. Cependant, dès l'apparition du premier cas, les autorités sénégalaises ont pris des mesures de politiques économique et sanitaire à travers le programme de résilience économique et sociale (PRES). Beaucoup de secteurs d'activités,

notamment, le transport, le tourisme, l'éducation et le commerce ont été affaiblis par la crise. En conséquence, l'activité économique devrait se contracter de 0,7% 2020, contre une prévision initiale du taux de croissance de 6,8% lors de la Loi de finances initiale (LFI-2020) en septembre 2019. Comparativement à l'exercice 2019, un repli de 6,0 points de pourcentage devrait être relevé. Les mesures inscrites dans le PRES doublé du Plan d'actions prioritaires (PAP II) ajusté et accéléré devraient jeter les bases d'une relance et rapide et consolidée de l'économie nationale.

Dans le secteur primaire, le renforcement de l'activité comparativement à 2019 devrait être expliqué principalement par la bonne tenue des sous-secteurs de la pêche et l'agriculture et dans une moindre mesure l'élevage. Ainsi, l'activité dans le secteur primaire est attendue en hausse de 5,1% en 2020 contre une progression de 2,9% un an auparavant.

Le **sous-secteur agricole et des activités annexes**, devrait bénéficier d'un hivernage favorable à travers une bonne disposition spatiotemporelle de la pluie. En outre, l'État a mis à la disposition des agriculteurs des intrants de qualité ainsi que des matériaux agricoles adaptés pour le renforcement de la productivité agricole. Le sous-secteur, dans la phase II du programme d'accélération de la cadence agricole (PRACAS), a redéfini ses priorités articulées autour : (i)

l'intensification de la production agricole ; (ii) la maîtrise de l'eau ; (iii) la valorisation et la mise en marché des produits agricoles ; (iv) la gestion de la qualité et ; (v) la recherche et le développement. Ces efforts ont davantage été soutenus par les réformes entreprises par l'État dans la filière rizicole, notamment, dans la commercialisation et la limitation des importations de riz. Ensuite, des mesures ont été prises avec la mise en place d'un fonds de garantie à hauteur de 3,0 Mds FCFA. Par ailleurs, le sous-secteur tirerait profit de la mise en œuvre effective des programmes des domaines agricoles communautaires (PRODAC) afin de renforcer la production horticole. Au total, la croissance de l'agriculture et des activités annexes est projetée à 6,0% en 2020 contre 0,2% en 2019.

L'élevage devrait être le sous-secteur le plus touché dans le secteur primaire par la pandémie du Coronavirus en liaison avec les mesures prises par les autorités sénégalaises, notamment, la fermeture des frontières terrestre avec certains pays pourvoyeurs de cheptels (Mauritanie, Mali, etc.). Par ailleurs, la fermeture des hôtels, bars et restaurants ainsi que la suspension des cérémonies religieuses et familiales ont significativement réduit la demande locale en bétails. La filière avicole, notamment, la production de volailles et d'œufs ont subi de pleins fouets la crise marquée par des pertes estimées à 25,0% du chiffre d'affaire durant les trois premiers mois de la crise. La production de lait a fait les frais de la limitation du transport inter urbain occasionnant des difficultés de collectes dans les zones dédiées et de l'écoulement du produit dans les grandes agglomérations. Toutefois, l'État a pris des mesures pour accompagner les acteurs du secteur. A ce titre, comme plan de riposte, l'Etat a octroyé au sous-secteur une enveloppe de 8,3 Mds FCFA et a mis en place 8471 tonnes d'aliments pour animaux tout en facilitant les déplacements acteurs de la filière. Faut-il le rappeler, les efforts consentis par l'État pour ce qui concerne l'amélioration de la santé animale à travers la protection zoo sanitaire, avec un accent particulier sur le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR), renforceraient davantage l'activité de l'élevage. Ainsi, sur la base des résultats observés sur les sept premiers mois, le sous-secteur afficherait une hausse de l'activité de 0,8% en 2020 contre 7,3% en 2019.

L'instauration de l'État d'urgence sur l'étendue du territoire national à travers la fermeture des frontières, notamment, maritime a fortement perturbé l'activité **de**

la pêche et de l'aquaculture. Les mesures de contingentement à travers les jours d'ouverture et des heures de débarquements dans les principaux quais de pêche et des sites de transformations doublées d'une limitation du transport interurbain ont réduit l'activité de pêche. En effet, durant le mois de mars des pertes de l'ordre de 75,0% de chiffre d'affaires ont été notées dans les quais de pêche. De même, la transformation artisanale et le mareyage ont connu des baisses de 65,0% et 74,0% respectivement durant le mois de mars 2020. En outre, plus de trente-trois (33) établissements évoluant dans le secteur de la pêche ont été impactés dont dix-sept (17) ont connu une cessation d'activité. Face à une telle crise, les Autorités ont consolidé la stratégie articulée, d'une part, autour de la gestion durable des ressources halieutiques et de la restauration des habitats marins pour améliorer la reproduction et, d'autre part, autour du développement de l'aquaculture et de la valorisation de la production halieutique. En somme, le sous-secteur afficherait une hausse de l'activité de 11,9% en 2020 après une croissance de 12% en 2019.

L'activité du **secteur secondaire** devrait subir de pleins fouets la crise du Coronavirus s'inscrivant de fait dans un cycle de repli. En effet, les autorités sénégalaises, dès l'apparition des premiers cas, ont instauré l'État d'urgence sur l'étendue du territoire national, matérialisé, entre autres, par la fermeture des frontières et le couvre-feu. Toutes ces mesures ont affecté le secteur des industries. La rupture de la chaîne d'approvisionnement dans le monde a aussi contribué à réduire les importations d'intrants. Ainsi, les sous-secteurs de la transformation de produits agroalimentaires, des extractives et du raffinage ressortiraient avec de fortes contreperformances comparativement à 2019. Toutefois, le Programme de résilience économique et sociale, adopté par les Autorités, s'est inscrit dans une dynamique d'atténuer les effets néfastes de la crise sanitaire sur l'économie. Ainsi, le secteur secondaire devrait se contracter de 1,1% en 2020 contre +5,8% en 2019. Ce repli du secteur secondaire est, en particulier, atténué par les secteurs les moins exposés de manière directe à la crise sanitaire, notamment, l'égrenage de coton, la fabrication de produits chimiques, la production d'énergie et la construction.

Au niveau du sous-secteur **des extractives**, la baisse de l'activité s'explique par le repli projeté de la production d'or de 32,4% en 2020 en liaison avec la faible teneur en or dans certaines sites d'exploitation. Dans le même sillage, la production

de phosphate devrait se contracter de 7,5% en 2020 en ligne avec une conjoncture internationale défavorable. En revanche, la production de zircon, de sel et de sable devrait contrebalancer cette contreperformance de l'activité dans le sous-secteur. Globalement, les activités extractives afficheraient une chute de 11,4% en 2020 contre une hausse de 4,2% un an plus tôt.

S'agissant de la **fabrication de produits agro-alimentaires**, elle ressortirait en baisse de 5,0% après une hausse de 7,6% en 2019. Ce repli serait expliqué par l'activité des corps gras alimentaires qui chuterait de 23,0%, malgré les mesures prises par les autorités pour un meilleur encadrement de la collecte de graines d'arachide et de la poursuite du redressement de la SONACOS SA afin d'améliorer la production et la consommation d'huile d'arachide sur le marché intérieur. La contreperformance dans la fabrication de produits alimentaires, s'expliquerait également par la contraction de l'activité de transformation et de conservation de poissons, crustacés et mollusques de 18,4% suite à la fermeture des frontières terrestres et maritimes depuis l'apparition de la pandémie de la Covid-19 au Sénégal. Par ailleurs, la fabrication de produits alimentaires à base de céréales, de produits laitiers et celle d'autres produits alimentaires contribueraient aussi à cette contreperformance. En revanche, ce repli du sous-secteur de la fabrication de produits alimentaires, devrait être atténué par la bonne tenue de la fabrication du riz décortiqué et farines qui progresserait de 8,2% en 2020. En effet, cette sous-branche profiterait de l'accompagnement des autorités dans la production du riz paddy, en amont, pour améliorer la production dans l'optique d'atteinte des objectifs du PRACAS II. De même la fabrication de sucre et confiserie afficherait un taux de croissance de 2,7% en 2020. L'activité de transformation et de conservation de viande, pour sa part, s'améliorerait de 1,7%, soit un ralentissement de 5,6 point de pourcentage par rapport à l'année précédente ; lequel s'expliquerait en partie par celui noté dans la production d'élevage.

Dans la **construction**, l'activité serait marquée par la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, en l'occurrence, la finalisation de la Voie de Dégagement Nord, la poursuite des aménagements du pôle urbain de Diamniadio ainsi que les programmes d'habitat social. Par ailleurs, la construction d'hôtels de proximité à Diamniadio devrait conforter l'activité des BTP. À cet effet, le sous-

secteur de la construction se maintiendrait en hausse de 6,6% en 2020 contre 6,9% en 2019. En parallèle, le sous-secteur des matériaux de construction ressortirait en hausse de 0,5% en 2020 en rapport avec la relance de la demande extérieure qui continue d'être affectée par la baisse des exportations vers le principal client qu'est le Mali.

Le secteur de **l'électricité** profiterait du renforcement des parcs de production à travers la mise en services de la centrale solaire de DIASS (55,2 MW) et éolienne de Taïba Ndiaye (120 MW). Le sous-secteur bénéficierait également de la réhabilitation et de l'élargissement du réseau de production ainsi que le développement du programme d'accès à l'électricité, notamment, en milieu rural dont le taux d'électrification est estimé à 53,9% en 2019 contre 43,2% en 2018. Par ailleurs, la SENELEC ambitionne d'importer de l'énergie hydroélectrique, à travers son programme mix-énergique (environ 48MW) pour renforcer la disponibilité de l'électricité et mieux répondre à la demande. En outre, la Covid-19 n'a pas beaucoup impacté le secteur de l'énergie grâce à l'effort de l'État en termes de fonds de sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure. Ainsi, le sous-secteur « électricité et gaz » devrait ressortir en hausse de 9,1% en 2020 après 8,8% en 2019.

Dans le domaine de **l'eau et du traitement des déchets**, le niveau de production devrait se revigorer en 2020 sous l'effet des investissements visant à rehausser davantage l'offre, en rapport avec la mise en service de nombreux forages dans le monde rural dans le cadre du PUDC et le renforcement des systèmes à égout avec les réalisations de Promo-Villes visant à améliorer l'assainissement. De plus, le sous-secteur bénéficierait d'importants programmes d'assainissement, notamment, le programme national de lutte contre les inondations, le programme de gestion durable des déchets solides urbains au Sénégal (PGDSU) et le programme « zéros déchets publics ». Par ailleurs, la stabilité de la production d'électricité et les nouveaux engagements pris à travers des réformes de seconde génération qui ont abouti au choix d'un nouvel fermier « Sen Eau » renforceraient la production d'eau au niveau national. En outre, l'appui considérable de l'OFOR ainsi que les délégations de service public dans le monde rural en termes de mise en service et de réhabilitation de forages, rehausseraient l'activité dans ce sous-secteur. Dans ce

contexte, l'activité du sous-secteur est, globalement, projetée en hausse de 7,0% en 2020 contre 3,5% en 2019.

L'activité de **fabrication de produits chimiques** de base, reste dynamique à la faveur d'une bonne tenue de la production d'engrais et d'acide phosphorique malgré les difficultés inhérentes à l'acheminement des produits au niveau du port de Dakar, liées notamment au travaux du Train express régionale (TER). Le sous-secteur a été globalement affecté par une demande mondiale qui s'est contractée conduisant de fait une baisse des exportations d'acide phosphorique en 2020. En somme, la fabrication de produits chimiques de base est attendue en hausse de 8,4% en 2020 contre 3,8% un an plus tôt. La fabrication de produits pharmaceutique fait toujours face aux difficultés structurelles du secteur après la délocalisation de la principale entreprise dans la sous-région, son activité est projetée en baisse de 11,3% en 2020. S'agissant de la branche « savons, parfums et produits d'entretien », elle afficherait une hausse de 57,8% contre 13,1% en 2019 à la faveur de la forte demande en produits d'entretien dans un contexte de lutte contre le coronavirus.

Concernant le **raffinage**, le sous-secteur est sur une tendance baissière depuis 2018 malgré le fort repli des cours du pétrole brut observé en 2020. En revanche, les importations de pétrole brut ont substantiellement augmenté sur les huit (08) premiers de 2020 et ressortent en hausse de 50,4% comparativement à la même période un an auparavant. Sur l'année, l'activité de raffinage de pétrole se contracterait de 10,8% en 2020 contre un repli de 8,3% un an plus tôt. Cette situation est induite, entre autres, par des difficultés structurelles internes à la SAR.

Par ailleurs, d'autres sous-secteurs devraient contribuer significativement à la contreperformance du secteur secondaire. En effet, les activités de « **travail de cuir, de fabrication d'articles de voyages et chaussures** » de « **papiers, cartons et articles en papiers ou carton** » enregistreraient respectivement des baisses de 31,0% et 13,1% en 2020. Face à la contraction de la demande et de l'instauration de l'État d'urgence dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, les activités de « **fabrication métallurgiques de base et de fonderie et fabrication d'ouvrage en métaux** » et « **d'autres matériaux de transport** » s'inscriraient respectivement en baisse de 23,0% et 37,9% en 2020. En revanche, la contraction du secteur secondaire serait atténuée par la bonne tenue des sous-

secteur de « **l'égrenage de coton et fabrication de textiles** » en rapport avec la fabrication d'articles d'habillement qui ressortirait avec une hausse de 29,1% en liaison avec la confection des masques pour lutter contre la propagation du Coronavirus.

Dans le **secteur tertiaire**, il est attendu une importante baisse liée aux effets négatifs directs de la Covid-19 sur les activités de commerce, de transports, d'hébergement et restauration, ainsi que l'enseignement, les services de soutien au bureau et les services spécialisés et scientifiques. Le secteur tertiaire, qui pèse plus de 40% du PIB, chuterait de 2,8% en 2020 contre une hausse de 5,0% en 2019, soit une baisse de 7,8 points de croissance.

Le commerce est étroitement lié au reste de l'activité économique en ce sens qu'il se situe en amont du processus de production en matière d'acquisition d'intrants, mais également en aval en termes d'approvisionnement des marchés en produits destinés à la consommation. Par ricochet, en raison de l'impact de la Covid-19 sur les différents secteurs de l'économie, les activités commerciales afficheraient un fort ralentissement de leur dynamisme. En effet, le taux de croissance du commerce s'établirait à 0,6% en 2020 contre 6,0% en 2019, soit provisoirement un ralentissement de 5,4 points de pourcentage.

Le secteur des transports est l'un des premiers secteurs les plus affectés par la pandémie de la Covid-19. Les restrictions de voyage, imposées par les Gouvernements face à la propagation de la maladie, suivies des décisions progressives de fermetures des frontières ont entraîné un repli significatif du sous-secteur des transports. Les composantes qui seraient plus particulièrement impactées sont le transport aérien et maritime ainsi que les activités portuaires et aéroportuaires. Le transport ferroviaire a tourné au ralenti avec l'allongement des travaux du TER dont le démarrage de l'exploitation commerciale, initialement prévu au premier trimestre de 2020, est finalement reporté au premier trimestre de 2021. Au niveau du transport routier, le sous-secteur a subi un relâchement de son rythme de croissance en raison des mesures de confinement avec les suspensions temporaires du transport inter urbain, des restrictions des déplacements ainsi que la limitation au strict minimum du nombre de passagers par locomotive qui permet de respecter la distanciation physique. En somme, le sous-secteur des transports

subirait une contreperformance avec une réduction de l'activité de l'ordre de 8,8% en 2020 contre une augmentation de 6,7% en 2019.

Tout comme le transport, la relance des services d'hébergement et de restauration observée depuis 2016, serait drastiquement stoppée par les impacts négatifs directs de la Covid-19, en dépit des efforts consentis par l'État pour rendre le tourisme plus compétitif, singulièrement, à travers la mise en œuvre du Projet de Développement du Tourisme et des Entreprises (PDTE) visant, en particulier, à réhabiliter le balnéaire dans la zone de Saly. La poursuite de la croissance du secteur de l'hébergement et la restauration après la pandémie dépendrait des mesures de riposte. En attendant, la croissance du sous-secteur s'orienterait vers une importante baisse de 17,0% en 2020.

Le secteur de l'enseignement est également impacté par les précautions prises par les ménages et les autorités dès l'apparition du coronavirus au Sénégal avec la fermeture, dès mi-mars, des écoles, lycées, universités et centres de formation. Malgré la réouverture des classes d'examen et des centres de formation en juillet, la croissance du secteur de l'enseignement baisserait de 7,4% en 2020, soit une perte de croissance de 9,9 points de pourcentage par rapport à 2019.

Étant strictement liés aux autres activités économiques, les services de soutien de bureau et les services spécialisés, scientifiques et techniques, chuteraient respectivement de 10,8% et 5,6% en 2020.

S'agissant des services d'information et de communication, l'activité serait en baisse de 3,8% en 2020. Pour sa part, l'activité des services des télécommunications diminuerait de 4,6% en 2020. Le bilan du premier semestre de 2020, par rapport au même semestre de l'année dernière, dresse une baisse de 23,0% du volume des « communications voix » tandis que le trafic internet a augmenté de 28,1% en liaison avec l'adoption massive du travail à distance suite à la pandémie.

Les effets de la pandémie n'ont pas également épargné le reste des activités du tertiaire. La croissance vigoureuse des services financiers et d'assurance amorcée depuis 2015 serait nettement stoppée en dépit des espoirs suscités avec le retour progressif de l'État sur le marché financier intérieur depuis 2019. Ainsi, la croissance du sous-secteur ressortirait à 2,2% en 2020, soit une perte de croissance 6 points par rapport à l'année précédente.

Les activités immobilières enregistreraient un ralentissement avec une progression attendue à 2,7% en 2020 contre 5,2% en 2019, nonobstant la poursuite des importants programmes en cours d'exécution, notamment, dans la périphérie de Dakar, en l'occurrence dans les zones urbaines de Diamniadio et de Lac Rose.

Relativement aux taxes sur les biens et services, elles afficheraient une baisse de 1,3% en 2020 contre 7,9% en 2019. Cette situation imputable aux effets néfastes de la Covid-19 sur l'économie qui ont porté un coup négatif à l'élan de mobilisation des ressources de l'État qui avait édicté de nouvelles mesures et renforcé les stratégies de recouvrement.

Concernant la **demande** en 2020, en relation avec la Covid-19, la consommation finale chuterait de 1,7% contre une hausse 5,5% en 2019. Son poids par rapport au PIB passerait de 82,4% en 2019 à 82,9% en 2020 en liaison essentiellement de la progression de la composante publique (16,8% contre 14,3% en 2019) ; celui du privé afficherait un repli de 2,1 point de pourcentage pour s'établir à 66,0% du PIB en 2020. En conséquence, le taux d'épargne intérieure devrait passer de 17,6% en 2019 à 17,2% en 2020.

L'investissement, mesuré par la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), enregistrerait une baisse de 3,0% en 2020 liée à l'investissement privé qui diminuerait de 6,5% imputable aux effets de la Covid-19. Par contre, dans un contexte de poursuite des investissements structurants, la FBCF publique s'accroîtrait de 8,8% en 2020 contre 3,0 % en 2019, tirée par le programme de résilience de l'économie nationale.

Globalement, la demande intérieure s'effriterait, en termes réels, de -4,6% en 2020 contre +4,2% en 2019. S'agissant de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont attendues respectivement en baisse de 12,2% et 0,8% en 2020.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 2,1% en 2020 contre une estimation de 1,1% en 2019. Cette évolution des prix traduirait la progression de ceux des matières premières sur le marché international dans un contexte de repli de la demande intérieure. Néanmoins, l'inflation, mesurée par l'Indice National des Prix à la Consommation (**INPC**), serait maintenue en deçà du

seuil communautaire de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Sur les huit (08) premiers mois de 2020, comparativement à la même période de l'année précédente, l'inflation est ressortie à 2,5% en liaison aussi bien avec la hausse des prix des produits locaux (+2,5%) que de ceux importés (+2,1%).

Pour ce qui est des **échanges avec l'extérieur**, ils se traduiraient par une dégradation du déficit du compte courant, passant de 1087,6 milliards (7,9% du PIB) en 2019 à 1683,6 milliards (12% du PIB) en 2020. Cette aggravation de 596,1 milliards reflèterait, principalement, une accentuation du déficit de la balance des services (-621,4 milliards) et du solde commercial (-264,5 milliards). Par ailleurs, la balance du revenu secondaire et celle du revenu primaire devraient s'améliorer respectivement de 268,9 milliards et 20,8 milliards. Cependant, l'excédent du compte financier qui devrait se chiffrer à 1320,7 milliards en 2020 ne permettrait pas de financer le solde déficitaire du compte courant et de capital. En définitive, le solde global afficherait un déficit de 92,6 milliards.

II. LES PERSPECTIVES POUR 2021

L'année 2021 devrait coïncider avec un retour progressif à la normale dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus. La conjoncture nationale et internationale devrait être plus favorable à l'activité économique interne. La Loi de finances initiale (LFI) 2021 s'inscrirait dans le cadre de la consolidation des efforts de l'État dans le cadre du programme de relance de l'économie nationale en relation avec la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A) sur la période 2021-2023. La LFI 2021 devrait également s'inscrire dans un contexte de consolidation du cadre macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente. Ainsi, le

Sénégal s'est engagé, dans la cadre du PSE, à promouvoir une croissance économique durable et inclusive, tirée davantage par le secteur privé. L'atteinte de cet objectif nécessite un cadre macroéconomique stable reposant sur une gestion équilibrée des finances publiques, une plus forte mobilisation des ressources intérieures et une gestion plus efficiente des dépenses publiques. Pour maintenir la dynamique de croissance, le Sénégal mise sur une accélération de l'investissement privé à travers un programme ambitieux de projets stratégiques, matures, banquables et développés avec un fonds de capital d'amorçage dédié.

II.1. LES OBJECTIFS

L'activité économique devrait se redynamiser à la suite de la pandémie du Coronavirus et se maintenir sur un nouveau sentier de croissance soutenue à la faveur d'un environnement interne et externe plus favorable, mais également grâce à la relance des investissements structurants dans le cadre de la poursuite de l'exécution des projets et programmes du PSE inscrits dans sa deuxième phase de Plan d'actions prioritaire ajusté et accéléré. La consolidation des acquis à travers les réformes et le renforcement du climat des affaires contribueraient à maintenir le dynamisme de l'activité économique. Le PAP 2A mise sur le renforcement de la production agricole ainsi que le développement de l'industrie. **Globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 5,2% en 2021 contre -0,7%**

en 2020, soit un gain de 5,9 points de pourcentage. Cette croissance serait à la fois tirée par les secteurs, primaire (+4,7%), secondaire (+5,5%) et tertiaire (+4,8%).

Tableau : Évolution du taux croissance

	2018	2019	2020	2021
Secteur Primaire	7,9%	2,9%	5,1%	4,7%
Secteur Secondaire	7,5%	5,8%	-1,1%	5,5%
Secteur Tertiaire	5,0%	5,0%	-2,8%	4,8%
Taxes sur biens et services	6,9%	7,9%	-1,3%	6,5%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	6,4%	5,3%	-0,7%	5,2%

Source : DPEE

Dans le **secteur primaire**, l'activité est attendue en hausse de 4,7% en 2021 contre 5,1% en 2020, tirée, essentiellement, par les sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche et dans une moindre mesure le sous-secteur de l'élevage. Le secteur primaire qui représente 9% du PIB, contribuerait à 0,7% à sa croissance en 2021.

L'année 2021 devrait consacrer la consolidation des acquis en termes d'efforts de l'État dans le domaine **agricole**. Ces efforts s'articulent autour : (i) de l'intensification des productions céréalières et vivrières ; (ii) le renforcement de la productivité des cultures industrielles et horticoles et ; (iii) la promotion d'un système pertinent de valorisation des productions agricoles. L'objectif à terme est le renforcement de la production des principales spéculations, notamment, le riz, l'oignon, la pomme de terre, l'arachide, le mil-sorgho et les produits horticoles. Dans ce contexte également, l'accent serait particulièrement mis sur le maintien des actions au profit du sous-secteur en termes de mise à disposition d'intrants de qualité et à bonne date ainsi que de facilitation de l'accès des producteurs aux matériels agricoles pour rehausser la productivité agricole. L'effectivité des réalisations de PRODAC¹, contribuerait, en outre, à améliorer la productivité des facteurs dans l'agriculture. Aussi, le renforcement de la maîtrise de l'eau à travers, entre autres, les aménagements hydroagricoles dans le Delta du fleuve Sénégal et la vallée de l'Anambé, constitueraient un atout majeur dans la réalisation des objectifs

¹ Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)

de production de riz et des produits horticoles. Au total, la croissance de l'agriculture et des activités annexes est projetée à 5,1% en 2021 contre 6,0% en 2020.

L'activité d'**élevage**, pour sa part, devrait se redynamiser à la suite des difficultés liées aux mesures de fermetures des frontières. Le sous-secteur est attendu en hausse de 2,9% en 2021 contre 0,8% un an plus tôt. Outre le programme quinquennal de riposte du secteur de l'élevage mis en place par les autorités avec un budget de 63 Mds, le sous-secteur bénéficierait de l'amélioration de la santé animale à travers la protection zoo sanitaire, avec un accent particulier sur le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) pour laquelle le Sénégal, à l'instar des autres pays du monde, s'est engagé pour 2025. En outre, l'activité d'élevage s'appuierait sur le pastoralisme, à travers, singulièrement, l'amélioration de la disponibilité des ressources pastorales (eau, pâturages), le renforcement des réalisations en termes d'infrastructures et d'équipements pastoraux et l'adoption du code pastoral afin de mieux maîtriser la production animale.

Au titre de l'année 2021, le sous-secteur de **la pêche** bénéficierait d'abord des efforts de relance des activités de production, de transformation, de mareyage et d'exportation des produits de la pêche et de l'aquaculture. L'État poursuivra également sa stratégie initiée dans le secteur qui est articulée, d'une part, autour de la gestion durable des ressources halieutiques et de la restauration des habitats marins pour améliorer la reproduction et, d'autre part, autour du développement de l'aquaculture et de la valorisation de la production halieutique. Il s'agira de : (i) finaliser et d'adopter le projet de loi portant code de la pêche continentale et de son décret d'application ; (ii) poursuivre le projet de la plateforme sécuritaire de géolocalisation des embarcations de pêche ; (iii) adopter le code de l'aquaculture et son décret d'application et (iv) rechercher le financement du programme d'intégration des pêcheurs artisans et des jeunes diplômés dans l'aquaculture. Le sous-secteur de la pêche profiterait aussi du renouvellement des licences de pêche, essentiellement dans la zone de Saint-Louis. Au total, le sous-secteur resterait dynamique avec une hausse de 6,3% en 2021 après la forte croissance prévue en 2020 (+11,9%).

Le secteur secondaire devrait renouer avec la dynamique de croissance relevée ces dernières années. Ainsi en 2020, les mesures de relance économique

ainsi que la poursuite de l'exécution des projets structurants du Plan Sénégal émergents avec la mise en œuvre du PAP 2A et la reprise des sous-secteurs fortement touchés par la Covid-19 conforteraient l'activité du secteur. Cette orientation du secteur secondaire serait soutenue, notamment, par les activités extractives, la fabrication de produits agroalimentaires, la fabrication de produits chimiques, la production d'électricité et la construction. Globalement, l'activité du secteur secondaire est attendue en hausse de 5,5% en 2021 contre un repli de 1,1% en 2020, soit une contribution de 1,3 point de pourcentage à la croissance du PIB réel.

La reprise de l'activité **des extractives**, bénéficierait de la nouvelle stratégie de relance du sous-secteur articulé autour d'un complexe minier et sidérurgique qui vise à transformer une partie du minerai de fer au Sénégal à Kédougou afin de produire à l'horizon 2022, 1,5 millions de tonnes de fer à béton et 4 millions de tonnes d'acier. Par ailleurs, les efforts de l'État dans le cadre du renforcement des projets phares du PSE contribueraient également à rehausser le sous-secteur. À ce titre, l'exploitation de l'or se renforcerait à la faveur de la reprise de certains gisements, notamment, Karakaena, du démarrage de l'exploitation du gisement Makabingui et la construction d'une nouvelle mine (Agem). L'augmentation des réserves de *Sabodala Gold Operation* (SGO) devrait être un facteur déterminant pour le sous-secteur. L'accélération de l'exploitation du zircon avec le gisement de Niafarang d'une capacité de production annuelle de 54 000 tonnes, devrait renforcer le sous-secteur extractif. Le développement de la filière phosphate /fertilisant reste aussi un enjeu majeur des industries chimiques du Sénégal. En somme, l'activité du sous-secteur extractif, est projetée en hausse de 5,8% contre un repli de 11,4% attendu en 2020.

S'agissant de la fabrication de produits agroalimentaires, elle ressortirait en hausse de 5,2% après le repli estimé en 2020 (-5,0%). Ce dynamisme serait soutenu par la reprise de l'activité des corps gras alimentaires qui croîtrait de 6,9% à la faveur des mesures prises par les autorités pour un meilleur encadrement de la collecte de graines d'arachide et de la poursuite du redressement de SONACOS SA. Dans le même sillage, les sous-secteurs de la fabrication du riz décortiqué et farines progresserait de 8,2% en 2021, en tirant profit de la bonne orientation de la

production de riz attendue en 2020, toujours dans l'optique d'autosuffisance avec la mise en œuvre du PRACAS II. L'activité de transformation et de conservation de viande se maintiendrait à 4,4% en 2021 en raison du dynamisme attendu dans le secteur de l'élevage en prélude d'une sortie de crise et des efforts internes de l'État pour assainir le secteur. Par ailleurs, à la faveur d'une reprise plus importante de l'activité de pêche, la transformation de poissons devait significativement se renforcer en 2021 avec une hausse attendue à 5,8% en 2021. La fabrication de sucre et celle de produits alimentaires céréaliers, pour leur part, contribueraient au raffermissement des industries alimentaires avec des hausses respectives de 1,8% et 6,3%.

Pour ce qui est du **raffinage de pétrole**, l'activité est attendue en hausse de 3,0% en 2021 dans un contexte de faible hausse des cours du baril de pétrole ; lequel est attendu à 37,54 dollars en 2021. Le sous-secteur profiterait aussi des efforts engagés dans le cadre du processus de restructuration de la Société de raffinage.

Dans la **fabrication de produits chimiques de base**, l'activité se consoliderait avec une croissance attendue à 8,4% en 2021, à la faveur, d'une part, d'une plus grande fluidité dans le transport des produits des ICS au niveau du port de Dakar et, d'autre part, d'une reprise de la demande mondiale en produits chimiques. La mise en œuvre effective du PRACAS II devrait être un facteur stimulant pour la production d'engrais dans un contexte de renforcement de la production agricole. Globalement, le sous-secteur est projeté à la hausse de 8,4% en 2021, soit au même niveau qu'en 2020. En ce qui concerne la fabrication de produits pharmaceutiques, elle devrait se redynamiser en prélude du plan de restructuration de l'industrie pharmaceutique et une reprise des activités de MEDIS avec une augmentation des parts de l'État dans le capital. En somme, cette branche devrait se renforcer pour atteindre une croissance à 4,0% en 2021.

Dans le sous-secteur de l'électricité, la réhabilitation des capacités de production de SENELEC se poursuivrait ainsi que l'élargissement du réseau de production d'électricité et de distribution, en particulier dans le monde rural. Le sous-secteur bénéficierait, par ailleurs, des avancées dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que de l'amélioration de la qualité de service. La SENELEC devrait

également réceptionner la centrale de Malicounda d'une capacité de 120 MW pour améliorer sa production. Ainsi, le sous-secteur « électricité et gaz » devrait ressortir en hausse de 7,1% en 2021 contre 9,1% en 2019.

Les perspectives pour 2021 dans le sous-secteur de l'hydraulique urbain et rural sont rassurantes à la faveur de la signature d'un nouveau contrat d'affermage avec SEN'EAU, de la poursuite de l'exécution des projets inscrits dans le cadre du PUDC et PEPAM et de l'appui de l'OFOR. Au titre des projets d'assainissement, d'importants programmes, notamment, le programme national de lutte contre les inondations et le renforcement des systèmes à égout avec les réalisations de Promo-Villes visant à améliorer l'assainissement seront poursuivis. Au total, l'activité du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, est attendue en hausse de 4,6% en 2021.

Dans la **construction**, l'activité serait marquée par la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, la finalisation de la Voie de Dégagement Nord, la poursuite des aménagements du pôle urbain de Diamniadio ainsi que les programmes d'habitat social. Par ailleurs, la construction d'un stade olympique et d'hôtels de proximité à Diamniadio en perspectives des Jeux olympiques de la jeunesse devrait conforter l'activité des BTP. À cet effet, le sous-secteur s'inscrirait en hausse de 8,3% en 2021 contre une hausse attendue à 6,6% en 2020. En liaison avec l'évolution des BTP, le sous-secteur des matériaux de construction, pour sa part, devrait rester dynamique pour répondre à la demande intérieure, notamment en profitant du démarrage des travaux d'aménagement des plateformes dans le cadre de l'exploitation des ressources pétrolière et gazière ainsi que les projets structurants inscrits dans le cadre du programme de relance de l'économie, notamment dans le secteur de la santé et de l'assainissement. Au total, l'activité des matériaux de construction ressortirait en hausse de 3,3% en 2021.

Le **secteur tertiaire** pourrait retrouver sa dynamique de croissance en liaison avec les performances attendues en 2020 de l'agriculture et les efforts de relance post Covid-19 de l'activité économique. Le secteur tertiaire progresserait de 4,8% en 2021 contre une prévision de -2,8% en 2020, soit une contribution estimée à 2,2 points de pourcentage à la croissance du PIB. Toutes les branches d'activités contribueront au renforcement du dynamisme attendu dans le secteur tertiaire, et

particulièrement les activités qui avaient été fortement impactées par la Covid-19, notamment, le commerce, le transport, les services d'hébergement et de restauration.

Les **activités commerciales** noteraient une reprise avec une hausse de 6,3% en 2021, sous l'effet d'un raffermissement de la demande, dans un environnement marqué par un regain de la quasi-totalité des activités économiques.

Le sous-secteur des **transports** devrait profiter de la reprise du dynamisme de l'industrie, du commerce et de l'exploitation commerciale du TER attendue au premier trimestre de 2021. Cette situation permettrait aussi de renforcer le trafic des produits des ICS vers le Port de Dakar. Par ailleurs, la poursuite de la modernisation du Port Autonome de Dakar qui fait face à une forte concurrence dans la sous-région contribuerait à l'amélioration des activités aéroportuaires. Au niveau du transport routier, le secteur continue de bénéficier d'importants financements publics pour répondre à la demande de service de qualité. Avec la poursuite de l'élargissement du réseau routier et la mise en service des autoroutes, en plus du renouvellement du parc automobile, l'activité devrait répondre à la forte demande qui lui est adressée. Au total, la croissance du sous-secteur des transports est attendue à 5,0% en 2021 contre -8,8% en 2020.

Relativement aux services **d'hébergement et de restauration**, la relance observée à partir de 2016 devrait se poursuivre nonobstant le repli noté en 2020 (-17,0%). Le sous-secteur bénéficierait du fonds de riposte à la Covid-19 de l'État qui poursuivra son accompagnement visant à rendre le tourisme plus attractif pour les sénégalais. Au total, la croissance du sous-secteur est projetée en hausse de 2,6% en 2021.

Quant aux **services financiers et d'assurance**, ils tireraient profit du dynamisme de l'économie afin de répondre à la demande dont celle en produits d'assurance en rapport avec le développement du secteur agricole et industriel, mais également avec le développement du transport. Par ailleurs, avec le retour progressif de l'État sur le marché financier intérieur depuis 2019, de bonnes perspectives sont attendues sur le marché bancaire. Ainsi, le sous-secteur ressortirait en hausse de 6,5% en 2021, soit un gain attendu de près de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Les **activités immobilières**, pour leur part, resteront dynamiques avec une progression projetée à 4,4% en 2021. Ce résultat serait lié à la poursuite des programmes en cours d'exécution, notamment, à la périphérie de Dakar, en l'occurrence dans les zones urbaines de Diamniadio et de Lac Rose.

L'activité du secteur tertiaire profiterait également des performances modestes des services **d'information et de communication**. En effet, la téléphonie mobile et l'internet mobile devraient se maintenir sur une bonne tendance, à la faveur de la concurrence entre les différents opérateurs et de l'élargissement de la licence 4G à tous les opérateurs. En outre, les télécommunications bénéficieraient des services renforcés de nouveaux opérateurs dans la fourniture d'accès à Internet (FAI) et MVNO. Ainsi, l'activité des services d'information et de communication est projetée à 2,4% en 2021, avec une amélioration des activités du sous-secteur des télécommunications dont la croissance devrait s'établir à 0,8% contre -4,6% en 2020.

Au titre de la demande finale en 2021, la **consommation finale** se conforterait de 5,2% contre une baisse de 1,7% l'année précédente, dans un contexte d'inflation faible et de reprise de la croissance économique. Au total, la consommation finale représenterait 82,1% du PIB contre 82,8%, un an auparavant, ce qui porterait le taux d'épargne intérieur à 17,9%, soit une amélioration de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2020.

L'investissement, mesuré par la **Formation brute de capital fixe** (FBCF), s'améliorerait nettement pour s'établir à 29,4% du PIB en 2021 (contre 27,1% du PIB en 2020). Ainsi, la FBCF progresserait de 13,3% en 2021, essentiellement portée par la reprise de sa composante privée qui profiterait de la réalisation des zones économiques spéciales, de l'amélioration de l'offre énergétique à travers la mise en œuvre du programme MCC, du renforcement des IDE en relation avec les travaux de recherches et de mise en œuvre des plateformes en perspective de l'exploitation du pétrole et du gaz prévu à partir de l'année 2023.

Globalement, la **demande intérieure** se consoliderait, en termes réels, de 6,4% en 2021 (contre -4,6% en 2020). Du côté de la demande extérieure, les

importations et les exportations de biens et services sont projetées respectivement en hausse de 8,7% et 5,0% en 2021.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, pour sa part, est projetée à 1,7% en 2021, contre une prévision de 2,1% en 2020. Elle reste donc stable en dessous du seuil de 3%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

En 2021, la situation des **échanges extérieurs** se traduirait par un déficit du compte des transactions courantes de 1473,7 milliards en 2021 (9,8% du PIB) contre 1683,6 milliards en 2020 (12,0% du PIB). Cependant, le compte de capital devrait se renforcer de 9,0 milliards en s'établissant à 279,4 milliards en 2021. Le besoin de financement traduisant la somme du solde du compte courant et de celui du compte capital, devrait être satisfait par l'excédent du compte financier qui se chiffrerait à 1264,8 milliards. Au total, le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent de 70,5 milliards en 2021.

II.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLÉS

Le Sénégal continue la mise en œuvre du PSE avec le lancement du PAP 2A qui constitue le programme de relance de l'économie suite aux effets négatifs de la pandémie de la Covid-19. L'Etat poursuit sa politique de consolidation des acquis sur le chemin de la transformation structurelle dans l'inclusion sociale et territoriale notamment grâce à l'exploitation prochaine des ressources pétrolières et gazières.

Cependant, la pandémie de la Covid-19 a constitué un frein à l'élan de croissance enclenché par le Sénégal depuis 2014. A cet égard, la bonne conduite des politiques sectorielles ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des réformes seront déterminantes dans les politiques de résilience et de relance indispensables à la bonne marche vers l'émergence.

II.2.1 LE SECTEUR PRIMAIRE

Dans la perspective de rendre la croissance plus résiliente et inclusive, le Gouvernement entend renforcer la mise en œuvre de sa politique dans les domaines

de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour répondre au besoin de renforcement des moteurs de croissance tout en veillant à la dimension inclusive.

Dans le domaine de l'agriculture, la phase II du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) devrait consolider les résultats agricoles obtenus sur la période récente. Dans le sous-secteur de l'élevage, l'objectif majeur demeure l'accélération du développement des filières animales dans une perspective de réalisation de la sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus. Les défis sont tout aussi importants dans le sous-secteur de la pêche où la rareté de la ressource halieutique s'avère, à ce jour, comme étant l'une des principales conséquences de la surexploitation et de l'inefficacité des politiques antérieures. Malgré la crise de la Covid-19, l'hivernage se déroule correctement et laisse présager des résultats agricoles satisfaisants.

a. Les productions agricoles

L'Agriculture est un des leviers essentiels de notre économie qui amorce une trajectoire ascendante avec des performances records enregistrées durant ces dernières années. En effet, le PRACAS, dans sa première phase, mis en œuvre entre 2014 et 2018 et inscrit parmi les projets structurants du Plan Sénégal Emergent (PSE), avait anticipé, en retenant, à l'aide d'un système de ciblage par cercles concentriques glissants, des filières prioritaires devant être progressivement élargies à d'autres pour couvrir, à terme, toutes les filières agricoles principales du Sénégal. La deuxième phase du PRACAS devrait consolider les acquis de la première et améliorer les performances du sous-secteur agricole.

Dans le contexte actuel de la covid-19, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) a élaboré un Programme agricole de Résilience en riposte face à la Covid-19, dont l'objectif est d'apporter, d'une part, une réponse urgente aux impacts négatifs de la pandémie sur les acteurs des différentes chaînes de valeur agricole et d'autre part, aux éventuelles menaces qui pourraient peser sur la campagne agricole 2020/2021 et sur les autres à venir.

Par ailleurs, le Sénégal est fortement dépendant de certains produits alimentaires tels que le riz, le maïs, l'oignon, la pomme de terre et le blé, d'où l'intérêt de ce programme qui priorise l'augmentation du volume total de la

production agricole, la création d'emplois agricoles et de richesses pour assurer les besoins alimentaires de base ou des menaces de déficit s'observent. La crise sanitaire risque d'entraîner une instabilité des marchés alimentaires locaux et mondiaux du riz qui est une denrée stratégique pour le Sénégal. En effet, les décisions de restrictions des exportations sont annoncées par certains pays comme la Thaïlande et le Vietnam. Ces restrictions auront des conséquences surtout que la production locale n'assure que 40% de la demande en riz, par exemple. Pour pallier ces fortes éventualités de baisse de l'offre sur le marché international, le gouvernement du Sénégal a pris la forte décision de renforcer le Programme national d'autosuffisance en riz (PNAR) et de déclencher le Programme Nationale d'Urgence Antiacridien (PNUA) pour parer à d'éventuelles menaces.

En perspective, l'Etat a décidé de soutenir les systèmes de production pour, notamment, favoriser la résilience des ménages ruraux, augmenter la productivité et assurer l'autosuffisance en céréales (riz, maïs, mil, sorgho), en oignon et pomme de terre et autres produits de base. L'accompagnement de ce programme donne l'opportunité de centrer l'agriculture sénégalaise sur le capital humain permettant de renforcer la résilience des ménages face aux chocs, de construire une agriculture durable, performante et compétitive sur le plan mondial et assurant une souveraineté alimentaire au Sénégal. Plusieurs instruments mis en place par l'Etat à travers la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) devront permettre une mise en œuvre efficace et cohérente des programmes.

b. L'élevage

L'élevage occupe une place centrale dans la vie des populations sénégalaises. En effet, il est pratiqué par 550 514 ménages, soit près d'un tiers des ménages sénégalais, et contribue grandement à la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des populations. En outre, le secteur de l'élevage a contribué, en 2019, au PIB réel et à la valeur ajoutée de l'Agriculture au sens large respectivement pour 3,7% et 24,8%. L'élevage joue également un rôle essentiel d'appui aux systèmes de production mixtes agriculture-élevage notamment, dans la traction, la fertilisation et l'adaptation aux chocs. Ainsi, la vente d'animaux, est une des principales stratégies adoptées par les agropasteurs pour faire face aux chocs.

Au titre des réformes, le Ministère de l’Elevage et des productions animales (MEPA) a entrepris d’importantes mesures et réformes concernant, notamment, le code pastoral, le code de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, la fiscalité sur le lait et les produits laitiers et la structuration des productions animales.

En 2019, la production de viande et d’abats, qui a atteint un volume de 267 358 tonnes, est portée pour l’essentiel par les sous-filières bovine (29,8%) et aviculture industrielle (30,2%). La production nationale de lait, quant à elle, a été estimée à 264,6 millions de litres, dont la moitié provient de l’élevage pastoral. La production d’œufs de consommation a atteint 829 millions d’unités, soit un dépassement de 84 millions d’unités par rapport à la prévision de l’année.

Concernant 2020, la pandémie de la Covid-19 a affecté sérieusement le secteur de l’élevage dans toute la chaîne de valeurs. Ainsi, en plus des actions d’urgence déjà menées qui ont ciblé la mise place d’aliments pour animaux pour soutenir les exploitations d’élevage en difficultés, le lait et les ovins ont été ciblés comme produits prioritaires à soutenir sur la période 2020-2021. A cet effet, les montants programmés pour le Projet d’appui au développement de la filière lait (PRADELAIT), le Programme national d’autosuffisance en moutons (PRONAM) et le Programme de développement des cultures fourragères ont été revus à la hausse compte tenu de leur importance. A ces projets prioritaires, s’ajoutent le Projet de Développement de l’Elevage en Casamance (PRODELEC) et le Projet d’appui à la modernisation des filières animales (PROMOFA).

c. La pêche et l’aquaculture

La pêche a contribué à hauteur de 1,6% du PIB réel et 11,1% du PIB du secteur primaire. Grâce aux exportations de produits halieutiques, la pêche fait partie des principales activités économiques pourvoyeuses de devises au Sénégal. En 2019, les exportations de produits de la pêche ont représenté 14,5 % des recettes totales d’exportation du Sénégal, soit le deuxième poste d’exportation. Au plan social, la pêche joue un rôle important dans l’alimentation et la nutrition des populations sénégalaises. Les produits de la pêche fournissent 70% des apports en protéines animales de ces populations avec une consommation moyenne per capita de 29kg/an.

L'importance du sous-secteur des transports maritimes est attestée par le fait que 95% des échanges extérieurs du Sénégal s'effectuent par voie maritime. Compte tenu de son importance, le secteur de la pêche a été identifié parmi les moteurs de croissance dans l'Axe I du Plan Sénégal Émergent (PSE). La pêche et l'économie maritime doivent ainsi contribuer au renforcement de la compétitivité, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la création de richesse et d'emplois et de la promotion des échanges extérieurs.

Dans le cadre de la résilience à la crise sanitaire liée à la covid-19, les mesures suivantes ont été prises : (i) différer le remboursement des engagements auprès des institutions financières pour tous les acteurs de la pêche ; (ii) mettre en place une ligne de crédits d'appui aux activités de production, de transformation et de mareyage ainsi qu'un tarif préférentiel d'électricité pour les quais, marchés au poisson et complexes à usage collectif ; (iii) soutenir la production d'alevins au niveau des stations et écloseries et appuyer les aquaculteurs en aliments de poissons ; (iv) compensation du Port Autonome de Dakar (PAD) pour le manque à gagner sur la liaison maritime Dakar-Gorée ainsi que la COSAMA ; (v) surseoir à la redevance liée aux taxes portuaires et aux loyers aux armements et usines du domaine portuaire et (vi) mettre en place un dispositif d'appui à la pérennisation des emplois surtout pour les usines à terre.

Afin de permettre aux acteurs du secteur de la pêche de contribuer de façon optimale au développement économique et social, les défis suivants devront être relevés:

- recrutement massif de personnel qualifié pour faire face aux missions qui leur sont assignées ;
- maintien de l'agrément à l'exportation des produits de la pêche ;
- finalisation et adoption du projet de loi portant code de la pêche continentale et de son décret d'application et le code de l'aquaculture ;
- poursuite du projet de la plateforme sécuritaire de géolocalisation des embarcations de pêche ainsi que la mise en œuvre des plans d'aménagement et des plans locaux de gestion déjà élaborés et approuvés ;
- conduite régulière de campagnes d'évaluation des ressources démersales et pélagiques dans la ZEE sénégalaise ;
- dragage et la sécurisation de la brèche de Saint-Louis (ANAM);
- développement de la filière algues ;

- anticipation sur les effets de l'exploitation du pétrole et du gaz sur le secteur de la pêche;
- mobilisation du financement public nécessaire à la réalisation des infrastructures de base et de soutien au développement de l'aquaculture et ;
- promotion de l'investissement du secteur privé dans l'aquaculture par des mesures incitatives.

d. La gestion des ressources naturelles et de l'environnement

L'objectif majeur de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement est de protéger et de maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'asseoir les bases d'un développement économique et social durable et d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. Ainsi, les stratégies sectorielles visent à faire face aux principaux défis portant sur : (i) la prolifération des dépôts sauvages de déchets ménagers et industriels ; (ii) les pollutions et nuisances ; (iii) l'érosion côtière, la dégradation des sols et la réduction des ressources végétales et animales sauvages ; (iv) les effets liés aux changements climatiques ; (v) la conservation de la diversité biologique et ; (vi) l'économie verte à travers les modes de production et de consommation durables, avec ses composantes essentielles telles que la croissance et les emplois verts mais aussi le recours à des industries et des technologies propres et sobres en carbone. Dans cette perspective, quatre (4) programmes sont retenus, à savoir : (i) la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ; (ii) la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées ; (iii) la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques et ; (iv) le pilotage, la coordination, le soutien aux services, l'amélioration des connaissances et la promotion du développement durable.

Cependant, les principales contraintes concernent : (i) la faible disponibilité des ressources humaines, financières et logistiques ; (ii) les procédures de financement des projets complexes et longues (Fonds vert) ; (iii) la faible capacité d'élaboration de projets bancables, de recherche de financements ; (iv) la faible allocation des ressources pour le suivi des PGES ; (v) le manque d'équipements de mesure pour la gestion des effluents gazeux, liquides et produits chimiques ; (vi) la faiblesse du budget national destiné au fonctionnement et à l'investissement et ; (vii) la lenteur dans l'adoption des textes réglementaires.

La préservation du cadre de vie suppose l'inspection des installations qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publique constitue une priorité. Ainsi, entre 2018 et 2019, le nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de première classe inspectées est passé de 123 à 106 pour un objectif de 244 ICPE. Concernant les ICPE de 2^{ème} classe inspectée, ce nombre est passé de 649 à 798, les prévisions étant de 500 ICPE. Sur l'année 2019, dix-sept (17) bulletins sur la qualité de l'air ont été produits et diffusés. Par ailleurs, le principal projet concernant les eaux et forêts en l'occurrence le « Projet de renforcement de la gestion des terres et des écosystèmes des Niayes et de la Casamance » a été clôturé en juin 2020.

En perspective, un projet d'élaboration de la quatrième communication nationale portant sur les changements climatiques est prévu. L'objectif est de faire le point par rapport à la mise à travers la situation nationale des émissions de gaz à effet de serre. Ce projet sert également à communiquer sur l'adaptation et les options d'atténuation des émissions sectorielles et d'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, il est prévu la promotion des pratiques de gestion durable des terres pour restaurer et améliorer les stocks de carbone grâce à l'adoption d'initiatives d'habitat vert en milieu rural au Sénégal. En outre, le projet Typha Combustible Construction Afrique de l'Ouest (TyCCAO) devrait contribuer à la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, en développant l'utilisation de combustibles d'origine renouvelable et l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

II.2.2 LE SECTEUR SECONDAIRE

Dans le secteur secondaire, la politique du Gouvernement s'articule autour du développement du tissu industriel et du renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises. Dans cette dynamique, le Gouvernement est déterminé à mener à terme son vaste programme dans le domaine de l'énergie, afin de réduire les coûts de production, mais également dans le secteur industriel par l'intermédiaire de la promotion de nouveaux pôles industriels. L'industrialisation demeure la principale priorité pour la transformation structurelle de l'économie et la résorption du chômage. La crise de la Covid-19 n'a pas été sans conséquences sur le tissu

secondaire notamment à travers les impacts négatifs sur l'emploi et la chaîne d'approvisionnement en matières premières.

a. L'énergie

Le Secteur de l'énergie constitue un soutien majeur au développement de l'économie et à la réduction des inégalités sociales et territoriales. L'énergie constitue l'un des principaux piliers du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui la place naturellement parmi les « fondements » de l'émergence visant à garantir un accès large et fiable à une énergie à bon marché à l'horizon 2035.

Dans le sous-secteur de l'électricité, la relance du plan intégré de l'électricité passe, entre autres, par la diversification des sources de production pour rééquilibrer le mix énergétique avec le choix de développer la production basée sur du charbon, du gaz, de l'hydroélectrique, du solaire et de l'éolien.

La stratégie du pays a été déclinée dans la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE 2019-2023) qui vise les principaux objectifs suivants :

- ✚ assurer un approvisionnement sécurisé du pays en énergie suffisante et en qualité ;
- ✚ développer l'accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service et ;
- ✚ renforcer la gouvernance, la régulation, le financement et le suivi-évaluation du secteur et l'accès des populations aux combustibles modernes de cuisson.

Durant l'année 2020, la production d'électricité devrait se renforcer avec la mise en service de la centrale éolienne de Taïba Ndiaye pour 100 MW, de la flottante karpowership pour 51 MW et la centrale duale fioul de Malicounda de 120 MW.

En perspective, la production d'électricité devrait également augmenter avec la mise en service en 2021 des centrales de Mboro (300 MW), le projet Scaling Solar de 100 MW sur les sites de Kahone (Kaolack) et Kael (Touba).

Dans le domaine des hydrocarbures en amont, des découvertes significatives de gisements pétroliers et gaziers ont été faites dans le bassin sédimentaire sénégalais, plaçant le pays dans la perspective d'exporter des produits pétroliers en 2023. Actuellement, le bassin sédimentaire sénégalais est divisé en vingt-neuf (29)

blocs, dont 07 en onshore ; 22 en offshore dont 09 en ultra deep offshore. En fin 2019, neuf (09) Contrats de Recherche et de Partage de Production (CRPP) sont en cours de validité, dont 1 en onshore, 7 en offshore et 1 en ultra deep. Le forage et l'exploitation d'environ 156 puits ont commencé. Les estimations des potentialités faites jusqu'à présent sont très importantes. Les réserves de gaz disponibles placent le Sénégal au 7ème rang mondial. Pour ce qui est du pétrole, les blocs de Rufisque et de Sangomar au large des côtes sont estimés à environ 563 millions de barils.

Le gaz, quant à lui, permettra la mise en œuvre de la stratégie « gas-to-power » ; ce gaz viendra en substitution du fioul et la création de nouvelles capacités de production fonctionnant au gaz dès 2022-2023. Les impacts positifs seront la disponibilité d'une énergie compétitive et peu polluante ainsi qu'un accès universel à l'électricité dès 2025.

La promotion des combustibles domestiques a pour objectif stratégique d'élargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie. Elle est prise en charge à travers les activités des projets/programmes de PNB-SN, de PROCEDE2 et ENDEV qui ambitionnent, entre autres, d'implanter 10.000 bio digesteurs dans les zones rurales et milieu périurbain.

b. L'industrie

Le secteur industriel est le défi majeur du développement économique au Sénégal. Le Sénégal qui s'est désindustrialisé dans le temps devra renouer avec le développement industriel afin de tirer pleinement profit du potentiel de croissance du pays et d'atténuer considérablement les problèmes de chômage. Cependant, le secteur reste confronté aux contraintes liées au manque d'infrastructures, aux coûts élevés des facteurs de production, à la concurrence déloyale du secteur informel, à la réglementation du travail et à l'accès au crédit.

Dans la mise en œuvre du PSE, l'industrie occupe une place centrale. En effet, l'érection de pôles industriels et de zones économiques spéciales demeure un des objectifs majeurs pour relancer et développer l'activité industrielle. Ainsi, la situation actuelle de la plateforme industrielle intégrée de Diamniadio (P2ID) compte, à ce jour, dix-huit (18) entreprises installées dont sept (07) entreprises industrielles et onze (11) entreprises de services qui totalisent 791 emplois directs créés et 15 857 005 980 Francs CFA d'investissements. Les domaines d'activité de ces

entreprises sont diversifiés et concernent, notamment, la confection, l'emballage, la production de tuyaux en PVC, la production de cartes numériques, de terminaux de paiement électronique, l'assemblage de panneaux solaires, d'ordinateurs et de vélos. Pour s'assurer d'un bon fonctionnement de la P2ID, l'APROSI a mis en place un Bureau Qualité Sécurité et Environnement qui prend en charge la gestion des déchets et un bon cadre de vie du Parc Industriel.

Par ailleurs, pour renforcer le tissu industriel, le Sénégal s'est engagé dans la mise en œuvre d'agropoles. Concernant le projet d'Agropole Sud, le Gouvernement a pu mobiliser, en 2019, le financement pour un montant de 57,6 milliards. Pour ce qui est de l'agropole centre, l'Etat a pu mobiliser un financement de 8,1 milliards. Pour le projet Agropole Centre, l'Etat bénéficie de l'appui du Royaume de Belgique dont la convention de financement, signée entre les deux parties le 15 juillet 2019, prévoit à travers un don, la réalisation des études de faisabilité, en 2020, pour un montant de 860 000 euros et des infrastructures pour 11 500 000 euros. Aussi, le financement complémentaire sera mobilisé en 2020 à travers l'Etat, la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). S'agissant de l'Agropole Nord, les études de faisabilité de seront réalisées aussi, en 2020, à travers le don Koafec de 934 500 USD.

Par ailleurs, d'autres projets et programmes qui devraient renforcer la compétitivité des entreprises sont prévus dans le moyen terme. Il s'agit, entre autres, (i) du programme d'implantation des Petites et Moyennes Industries et de développement des unités de transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, (ii) du programme d'appui aux Petites et Moyennes Industries (PADPMI), (iii) du renforcement des capacités des intervenants dans la certification des produits prioritaires et (iv) de la formation des entrepreneurs et porteurs de projets agro-alimentaires bénéficiaires aux techniques de transformation et de conservation des céréales, légumineuses, fruits et légumes, produits de l'élevage et de la pêche.

c. Les mines

Le secteur minier, porteur de croissance et d'exportations, constitue l'un des piliers prioritaires retenus par le Plan Sénégal Emergent (PSE) pour booster l'économie nationale. Le Sénégal regorge de ressources minières telles que les

phosphates, les minéraux lourds, l'attapulgite, les matériaux pour construction et pour cimenteries, l'or, le manganèse, le fer, les matériaux de base, le zircon et le titane. Cependant, le secteur privé national y contribue à un faible niveau d'investissement et les retombées économiques et financières pour les communautés locales demeurent également insuffisantes.

Face à cette situation, l'adoption d'un nouveau code minier (loi n°2016-32 du 8 novembre 2016 et de son décret d'application n°2017-459 du 20 mars 2017) est une des réformes majeures visant à établir un meilleur rééquilibrage de la gouvernance des ressources minérales tout en maintenant l'attractivité du secteur et promouvoir un partenariat mutuellement avantageux entre l'Etat, l'investisseur et les communautés hôtes.

Au titre des réalisations, les redevances minières sont passées de 7,8 milliards (Mds) FCFA en 2014 à 23,1 Mds FCFA en 2019, soit une progression de 28,5%. La production d'or enregistrée par les trois principales entreprises (Sabodala Gold coporation (**SGO**), AfriGold Sa et Petewole Mining compagny (**PMC**)) est passée de 6,6 tonnes en 2014 à 13,1 tonnes en 2019. S'agissant de la production de phosphate estimée à 2,5 millions de tonnes en 2019, les objectifs du PSE ne sont encore atteints. Concernant la production de zircon, elle est évaluée 80,7 mille tonnes en 2019 contre 93,6 mille tonnes en 2018 pour un objectif de 90 mille tonnes fixés dans le cadre du PSE.

Durant le premier semestre de 2020, le secteur minier a connu certaines avancées telles que la réalisation d'actions initiées pour l'opérationnalisation des fonds destinés aux collectivités territoriales et l'élaboration d'une politique de contenu local en vue d'accroître les revenus en faveur des populations et la valeur ajoutée des projets miniers pour les entreprises nationales. La fusion-absorption et la cession entre certaines sociétés minières a contribué à générer immédiatement plus de revenus financiers substantiels à l'Etat. Actuellement, le secteur minier se trouve dans une situation très favorable liée à un cours mondial de l'or qui a dépassé toutes les prévisions et une baisse de celui du pétrole réduisant considérablement les coûts d'exploitation des minerais. D'énormes retombées économiques et financières pour l'Etat sont attendues à la fin de l'année. Cependant, la Covid-19 a eu des répercussions sur l'activité dans le secteur minier, notamment, sur la mobilité des

travailleurs, la diminution des revenus et la suspension des opérations d'orpaillages sur l'ensemble du territoire.

II.2.3 LE SECTEUR TERTIAIRE

Dans le secteur des services, les efforts du Gouvernement en matière de renforcement des activités et de relèvement de la production et de la productivité, seront poursuivis conformément aux orientations déclinées dans le PSE. Cependant, le secteur tertiaire reste le plus touché par la crise de la Covid-19.

a. Les postes et télécommunications

Le secteur des télécommunications se compose de trois opérateurs et des PME qui s'activent dans différents segments du secteur. Il s'agit d'opérateurs dans la téléphonie fixe et d'opérateurs dans la téléphonie mobile. La structure chargée de réguler le secteur est l'agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) qui est une autorité administrative indépendante intervenant selon les dispositions du code des communications électroniques.

Le chiffre d'affaires du marché des communications électroniques a connu une croissance annuelle de 4,5% en 2019 et se chiffre à 762 milliards de Franc CFA. La contribution du marché de la téléphonie mobile y compris l'Internet mobile représente, ainsi, 61,4% du chiffre d'affaires du secteur. Les investissements dans le secteur des télécoms ont augmenté de 71,4% en 2019 avec un montant de 167 milliards de FCFA. Ces investissements concernent notamment l'acquisition de la licence 4G et coïncident avec le renforcement des investissements d'un opérateur.

S'agissant du secteur postal, treize opérateurs sont titulaires d'une licence en plus de l'opérateur historique qui est la Société Nationale Sn La Poste. Cependant, le marché postal est fortement concurrencé par le marché de l'express.

En perspectives pour le sous-secteur des télécommunications, la stratégie « SENEGAL NUMERIQUE 2025 » a été élaborée en s'appuyant sur les priorités fixées par le Plan Sénégal Emergent (PSE). Elle incarne l'ambition du Sénégal de maintenir une position de pays leader innovant en Afrique. En termes d'objectifs spécifiques, elle vise : (i) redonner un nouveau souffle au secteur, en apportant de nouveaux relais et sources de croissance aux acteurs, et de porter la contribution du numérique au PIB à 10% à l'horizon 2025 ; (ii) augmenter le PIB par effet d'entraînement des

autres secteurs clés par le numérique, de l'ordre de 300 milliards de F CFA et (iii) création d'emplois, avec un objectif de création de 35 000 emplois directs dans le secteur du numérique au Sénégal à l'horizon 2025. Les principales réformes qui devraient accompagner cette stratégie s'articulent autour de (i) la révision des cahiers des charges des opérateurs pour intégrer des objectifs contraignants sur la couverture et la qualité des services en haut débit et très haut débit ; (ii) la suppression des barrières à l'entrée de nouveaux acteurs sur le segment de l'accès à internet (ISP/FAI) ; (iii) la révision du mode de tarification des faisceaux hertziens au regard du développement du trafic des données lié au très haut débit mobile et (vi) l'actualisation de la stratégie de développement du service universel des Télécommunications et révision des mécanismes du FDSUT.

b. Les transports

Le secteur du transport constitue un enjeu de taille pour l'économie sénégalaise de par son importance sur la mobilité urbaine, le soutien à la production et à l'acheminement de la production. Cependant, le secteur est confronté à des difficultés liées à la discontinuité du réseau routier, la congestion dans les grandes villes et au Port Autonome de Dakar (PAD), la vétusté du parc automobile ainsi que les problèmes de son refinancement et les tracasseries routières.

S'agissant des réformes relatives aux infrastructures routières, un programme d'accompagnement de l'Etat devrait permettre au Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) de devenir un Fonds routier de troisième génération, avec une plus grande capacité financière pour la sauvegarde du patrimoine national routier. Ces réformes devront permettre, à court et moyen termes, de juguler définitivement les problèmes de mobilisation des ressources financières nécessaires à la maintenance du réseau routier à travers les travaux d'entretien, mais également de suppléer l'Etat dans le financement des travaux de réhabilitation, voire de développement du réseau routier. C'est pourquoi, le département a mis en chantier le projet de réforme du FERA qui sera suppléé par une société anonyme dénommée « Fonds d'Entretien routier autonome » (FERA-S.A.).

Pour ce qui est des infrastructures ferroviaires, le nouveau ferroviaire est redevenu un axe fort de la politique publique de développement des infrastructures structurantes. C'est dans ce contexte qu'il a été engagé la restructuration des

structures chargées de mettre en œuvre la politique ferroviaire dans le but de les adapter au volontarisme manifesté par les pouvoirs publics pour faire jouer au rail un rôle majeur dans les transports publics et privés des personnes et des biens.

Concernant les projets ferroviaires en cours de réalisation, les travaux du TER sont en voie d'achèvement pour ce qui concerne la première phase du projet (Dakar-Diamniadio). En principe, la phase de pré-exploitation devrait être achevée en 2020 ; et l'exploitation commerciale proprement dite devrait démarrée en début 2021. Par anticipation l'Etat a déjà planifié la réalisation de la deuxième phase du projet (Diamniadio-AIBD).

A propos du renforcement et de la modernisation de l'offre de services, l'Etat a réorganisé la Société Dakar Dem Dikk S.A. (DDD) avec notamment une subvention d'investissement consistant dans la mise à la disposition de la société, entre 2016 et 2017, d'un lot de 475 autobus Ashok Leyland. Par ailleurs, il a été procédé au rajeunissement des parcs de véhicules de transport. La modernisation des gares routières et aires de repos des gros porteurs a poussé l'Etat à consentir un investissement à hauteur de deux (2) milliards pour initier le programme urgent de modernisation des gares routières et des aires de repos.

c. Le commerce

Le commerce comme canal d'acheminement des biens et services produits est un secteur important pour le Sénégal. En ce sens, l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement est un enjeu majeur. Par ailleurs, la transformation structurelle de l'économie passe par une bonne stratégie commerciale. A titre d'exemple, la production arachidière ne peut pleinement profiter aux agriculteurs qu'avec une campagne de commercialisation bien organisée. Au Sénégal, le commerce contribue pour 13,2% à la formation du PIB réel en 2019. Du fait des mesures de restrictions imposées par les autorités en vue d'endiguer la pandémie de la Covid-19, le commerce informel a été impacté en 2020.

Cependant, l'effet pervers principal du secteur du commerce est la concurrence déloyale des biens importés qui pèse sur le secteur industriel sénégalais. A titre illustratif, la vente d'articles d'habillement importés se fait au détriment de la destruction de certaines industries locales. Au Sénégal, la mission de la Direction du commerce intérieur (DCI) est de mettre en œuvre la politique commerciale de l'Etat.

Ainsi, la DCI est chargée, entre autres, de veiller au libre jeu de la concurrence, de mettre en œuvre la législation et la réglementation applicables aux activités commerciales, de veiller à un approvisionnement correct et régulier des marchés et de contribuer à la politique de promotion du « consommer sénégalais ». Par ailleurs, afin de permettre l'écoulement de la production de certains produits tels que les oignons, les carottes, la Douane, en collaboration avec l'Agence de régulation des marchés (ARM), institue le gel des importations de ces produits. En outre, l'Etat consacre, dans le cadre du Projet mobilier national (PMN), une bonne partie de son mobilier au secteur artisanal national.

d. Le tourisme

Le tourisme et les transports aériens constituent deux secteurs complémentaires au regard de la forte corrélation de leur contribution au développement socioéconomique du Sénégal. Ainsi, l'intégration du tourisme et des transports aériens dans un seul ministère relève de la volonté des Autorités de renforcer la connexion naturelle qui existe entre ces deux sous-secteurs du tertiaire. En effet, le tourisme est conditionné par les possibilités de déplacement, avec comme moyen privilégié les transports aériens. Les deux sous-secteurs jouent un rôle majeur de transformation structurelle de l'économie qui constitue l'axe 1 du Plan Sénégal Emergent (PSE) pour booster la croissance économique, réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie des populations sénégalaises.

L'offre touristique est composée d'hôtels (34,0%), de résidences (15,0%), de campements (21,0%) et d'auberges (30,0%). Plus de 70,0% des réceptifs sont concentrés dans les zones de Dakar, Thiès, Diourbel et Casamance. Durant l'exercice 2019, 466 agences de voyages et 442 guides touristiques ont été dénombrés et localisés principalement dans les régions de Dakar, Thiès et Diourbel

Par rapport à la Covid-19 survenue en mars 2020, une stratégie de résilience et de relance est en train d'être développée en collaboration avec la société gestionnaire de l'aéroport (LAS), la haute autorité de l'aviation (l'ANACIM) et le MTTA. Dans ce cadre, la promotion du tourisme interne a été évoquée vu l'importance qu'elle a depuis un certain nombre d'année. Par ailleurs, la baisse de 70,0% des recettes touristiques et des rentrées touristiques projetée pour l'année 2020 est issue d'une enquête qui a été menée auprès des réceptifs hôteliers.

Les perspectives du département pour 2021 seront portées par des actions phares des projets du PSE, en l'occurrence le projet zones touristiques intégrées, le projet de développement du micro tourisme et le projet de développement du Hub aérien sous régional.

L'exécution des projets relatifs aux zones touristiques intégrées et au développement du micro-tourisme sera poursuivie. Par ailleurs, le projet de développement de l'AIBD et le programme de reconstruction des aéroports du Sénégal (PRAS) devraient également contribuer à remettre l'activité touristique sur une tendance haussière.

II.2.4 LE QUATERNAIRE

e. L'éducation et la formation professionnelle

L'éducation et la formation constituent aujourd'hui l'un des leviers les plus importants pour l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles d'une nation dans la mesure où elles fournissent des ressources humaines qualifiées capables de répondre aux besoins de ce développement tout en promouvant la stabilité des pays.

Bien qu'il y ait une amélioration du taux brut de scolarisation (TBS) par rapport à l'année précédente, les résultats du secteur éducatif sont mitigés. En effet, les contreperformances seraient liées au financement ou à l'absorption des crédits alloués mais aussi au retard dans la mise en place des crédits, souvent à partir du mois de mai dans certaines inspections d'éducation et de formation (IEF). Par ailleurs, les principales contraintes du secteur concernent les retards notés dans les constructions des infrastructures scolaires, notamment la résorption des abris provisoires mais également les lenteurs dans l'approbation des marchés.

S'agissant de l'enseignement supérieur, l'achèvement des travaux des universités de Diamniadio et de celle du Sine-Saloum, devrait renforcer l'offre de formation. Concernant la formation professionnelle, la mise en place des Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) et le renforcement du fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT) à travers la CFCE faciliteraient davantage l'accès et l'insertion.

a. La santé

La politique du Gouvernement en matière de santé s'inscrit dans la dynamique de l'atteinte des objectifs du Développement Durable (ODD) et du Plan Sénégal Emergent. Il s'agit d'assurer « Un Sénégal où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé et d'action sociale de qualité sans aucune forme d'exclusion ». Le plan national de développement sanitaire et social (PNDSS) qui en est l'instrument de mise en œuvre s'articule autour des quatre programmes suivants : (i) Pilotage, coordination et gestion du secteur ; (ii) Santé de base ; (iii) Santé de référence ; et (iv) Protection sociale. Ce plan vise trois interventions majeures que sont : (i) la gouvernance et le financement du secteur, (ii) l'offre de santé et d'action sociale et (iii) la protection sociale.

La survenue de la pandémie de la Covid-19 a révélé la nécessité, pour le secteur de la santé généralement d'accélérer le processus de mise aux normes de l'ensemble des structures de santé de base et de référence (plan quinquennal d'investissement). En effet, cela montre l'urgence de renforcer la disponibilité et la qualité des services de santé à travers le relèvement du plateau.

Ainsi, il est prévu, à travers une stratégie de territorialisation des soins, de procéder à un maillage complet du territoire et permettre à la population d'accéder à des soins de santé de référence à travers des pôles de compétences autour des grandes villes universitaires comme Ziguinchor, Kaolack, Saint-Louis, Thiès. Les villes de Tambacounda et Matam sont également prises en compte pour un souci d'équité géographique. A cet effet, les hôpitaux Principal et Dalal Jam offriront toutes les prestations de soins médicaux, chirurgicaux et d'aide au diagnostic aux standards internationaux, garantissant ainsi l'accès équitable à des soins de qualité.

Dans la perspective d'une bonne dynamique de Couverture Sanitaire universelle, avec un système résilient aux pandémies et autres situations de crises, le renforcement des structures de l'action sociale en ressources humaines et en infrastructures de proximité, s'avère nécessaire.

b. La politique de maîtrise de l'eau

Le secteur de l'eau et de l'assainissement constitue un enjeu important pour la construction d'un cadre de vie propice à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, la mission du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)

s'articule autour de la promotion, de manière durable et équitable, de la gestion des ressources en eau ainsi que de l'accès.

Au titre des réformes, le sous-secteur de l'hydraulique rurale à travers l'OFOR, a attribué sept (07) délégations de service public (DSP) dont quatre (04) fonctionnelles. Sur directive du Président de la République, l'évaluation de la réforme de l'hydraulique rurale a été lancée avec l'appui financier de la Banque mondiale, les offres techniques sont ouvertes depuis juillet 2020 et leur analyse est en cours.

Concernant le problème d'autosuffisance en eau de Dakar, il sera résolu avec les projets de dessalement d'eau de mer aux mamelles, KMS3 et KMS4 au lac de Guiers, jusqu'à l'horizon 2035. S'agissant de la difficulté liée à la qualité de l'eau dans les zones affectées par la présence de fluor et de fer dans le sous-sol, des projets de défluorisation sont en cours (une station réalisée pour la ville de Fatick et une prévue pour la ville de Kaolack) et des projets de déferrisation terminés (station pour le point K qui traite les eaux des forages ferrugineux de Pout et une station à Kounghoul)

Une étude de transfert d'eau dont l'analyse des offres techniques est en cours a été lancée par le MEA dans le cadre du Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural (PEAMIR) financé par la Banque mondiale. Elle concerne un captage d'eau souterraine de qualité dans la zone de Malem hoddar en vue de son transfert vers les localités défavorisées des régions du bassin arachidier.

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine, le processus de la réforme de seconde génération, lancé en 2017 a abouti à l'attribution du contrat d'affermage au groupe SUEZ. Sa filiale, la SEN'EAU chargée de l'exploitation, a démarré ses activités en début 2020.

c. La culture

Le Sénégal est un pays à fort potentiel culturel. Ainsi, la transformation structurelle de l'économie passe nécessairement par la stimulation du talent et de la créativité des artistes pour accroître la production culturelle et artistique. Le secteur de la culture est géré par un même ministère en charge de la communication. La politique nationale ambitionne de faire de la culture un « levier de développement, facteur de consolidation de l'identité nationale, de cohésion sociale et de rayonnement international du Sénégal à l'horizon 2023 ». Les orientations

stratégiques sont les suivantes : (i) valorisation des industries culturelles et créatives ; (ii) Valorisation du patrimoine culturel, promotion de la diversité culturelle ; (iii) Encadrement et développement du secteur de la Communication ; (iv) Développement institutionnel et organisationnel.

L'industrie culturelle n'a pas été épargnée par la pandémie de la covid19. En effet, les mesures de restriction ont entraîné la fermeture des lieux de spectacles et de divertissement ainsi que les boîtes de nuit. En outre, l'interdiction de rassemblements a plombé la production audiovisuelle. La fermeture des frontières a également conduit l'annulation des tournées des artistes. Face à cette situation, une allocation de trois (03) milliards est prévue pour les acteurs des arts et de la culture.

Avec le budget axé sur les résultats, le Document de programmation pluriannuelle des dépenses sur la période 2020-2022 présente trois programmes. Le premier est relatif à la promotion et à la valorisation des industries culturelles et créatives. Le programme III est lié à la promotion et la valorisation du patrimoine culturel. Le programme IV est relatif au pilotage, à la gestion et à la coordination administrative.

d. Le sport

Le sport est un des secteurs privilégiés du plan Sénégal émergent (PSE). En effet, l'axe1 de ce plan qui vise la transformation structurelle de l'économie prévoit d'en faire un levier important dans la croissance économique. Au niveau mondial, l'industrie sportive est devenue un secteur important de croissance et de création d'emplois. Dans la lettre de politique sectorielle, la vision consiste à établir un « système sportif accessible et performant qui contribue durablement au développement économique et social du Sénégal.

Cependant, les contraintes inhérentes au secteur du sport sont liées, entre autres, à (i) la faiblesse du budget alloué Ministère des sports (ii) au déficit en infrastructures sportives (iii) l'insuffisant contrôle des nouveaux agents économiques du sport comme les agents de joueurs, les managers, les promoteurs et organisateurs de spectacles sportifs et (iv) l'absence de données statistiques fiables sur le secteur.

Des efforts considérables ont été réalisés dans le domaine du Sport ces dernières années. Il s'agit essentiellement de la construction de l'arène nationale en

2018. Les travaux de construction des stades régionaux ont débuté notamment à Sédhiou, Kédougou et Kaffrine. Les projets de réhabilitation sont également réalisés dans les régions de Dakar et Thiès. En dehors des projets de construction et de réhabilitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures sportives concernent les stades nationaux et régionaux.

Pour atteindre les objectifs visés dans le domaine du sport, les programmes suivants sont définis : (i) Coordination pilotage et gestion administrative ; (ii) Développement de la pratique et des infrastructures sportives et ; (iii) : Développement des ressources humaines et de la formation.

e. L'Urbanisme et l'Habitat

La forte urbanisation du Sénégal exerce une pression démographique qui se traduit par un taux d'urbanisation qui est passé de 23% en 1960 à 45% en 2013. Dans le PSE, l'habitat est un des six (6) moteurs de la croissance économique dont les objectifs sont liés à l'accélération de l'offre en habitat social et au développement d'un écosystème de construction en vue d'atteindre 15 000 logements par an, en moyenne. Par ailleurs, les objectifs spécifiques concernent la création de pôles urbains avant 2023. Dans le contexte actuel de mise en œuvre de la phase 2 du PSE, les objectifs des autorités est essentiellement la production de cent mille (100 000) logements sociaux en cinq (05) ans mais aussi de rendre les villes du Sénégal belles et attrayantes dans le cadre des programmes « Zéro déchets » et « Zéro bidonvilles ».

f. L'emploi

Du fait de ses enjeux économique, politique et sociaux, la lutte contre le chômage demeure la principale priorité des autorités publiques. Cependant, du point de vue conceptuel et au-delà du chômage, le sous-emploi, qui rassemble les individus qui travaillent en deçà de la durée légale de travail et qui seraient prêts à travailler davantage si l'occasion leur est donnée, est un indicateur important. Les stratégies de lutte contre le chômage sont déclinées ci-après :

- ✚ *promotion de l'emploi, à travers toutes ses formes, dans les politiques économiques et réformes structurelles ;*
- ✚ *amélioration et développement des relations formation/emploi dans les*

secteurs économiques (adéquation emploi/formation et employabilité des jeunes demandeurs d'emploi) et ;

 *renforcement des capacités du Ministère en charge de l'emploi et amélioration du système de gestion des marchés du travail.*

Un premier financement de dix (10) milliards a déjà été octroyé à 15 000 bénéficiaires dont 60% de femmes et 40% de jeunes. Par ailleurs, dans le même sillage, les domaines agricoles communautaires (DAC) ont pour rôle principal de lutter contre le chômage et inciter la population à travailler la terre. La DER a signé une convention de partenariat avec l'ESP pour l'incubation et l'accompagnement des start-up et mettre à la disposition des espaces de co-working et de contenus pédagogiques pour les entrepreneurs.

Dans le but de soutenir les entreprises et surtout de leur permettre de maintenir les emplois dans le contexte de la Covid19, en collaboration avec la BCEAO et les professionnels des banques, l'Etat a mis en place un financement de 200 milliards. Ce programme est actuellement en cours de réalisation. Par ailleurs, la délégation à l'entrepreneuriat rapide (DER) a octroyé un financement de 1,5 milliard au bénéfice des TPME afin de leur permettre de payer les salaires et, ainsi, de sauvegarder les emplois. Pour ce qui est des mesures juridiques, afin de préserver les emplois, l'État du Sénégal a adopté l'ordonnance n° 001-2020 adopté en avril 2020 et aménageant des mesures dérogatoires au licenciement et au chômage technique durant la période de la pandémie. Ce texte restreint ainsi le recours au licenciement et garantit un revenu minimum au salarié mis en chômage technique.

g. La sécurité des biens et des personnes

Le Sénégal est un îlot de paix dans un océan d'insécurité qui est grandissant notamment dans la sous-région. Le terrorisme est un problème sérieux qu'il faut gérer convenablement. Par ailleurs, la sécurité intérieure constitue également un enjeu important du Gouvernement qui est déterminé à se doter de l'ensemble des moyens pour préserver l'intégrité territoriale et la sécurité des biens et des personnes. A cet effet, les effectifs des forces de défense et de sécurité continueront

d'être renforcés pour garantir un climat de paix, facteur important pour la bonne marche des activités économiques et la concorde nationale.

Du point de vue institutionnel, le Ministère de l'Intérieur intègre parmi ses grandes missions la sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs stratégies ont été développées, notamment par la Police nationale, afin d'assurer la sécurisation des personnes et des biens, en rapport, notamment, avec (i) une veille permanente et une sécurisation à grande échelle ; (ii) une présence renforcée aux frontières ; (iii) une simplification et une facilitation des procédures administratives ; (vi) une intensification de la lutte contre la grande criminalité et ; (v) un renforcement des capacités opérationnelles. En outre, la création de l'Agence d'assistance à la sécurité de proximité a permis de renforcer le Plan National de Prévention et de lutte contre la délinquance (PNLD) en collaboration avec la police et la gendarmerie ainsi que les comités départementaux dudit plan.

Au plan des réalisations en cours de l'année 2020, le Bureau des relations publiques de la police nationale a noté une baisse de l'insécurité avec l'interpellation de 4111 individus en février contre 7329 en janvier. Pour le mois d'Aout, ce chiffre se situe à 2882 individus. Afin de renforcer le dispositif sécuritaire, la Police a indiqué la construction de 4 nouveaux commissariats à l'intérieur du pays et 8 sont en construction dans la région de Dakar.

h. La protection sociale

Le système de protection sociale performant est en droite ligne avec la vision du PSE qui s'inscrit dans une économie solidaire. Dans la même veine, la stratégie nationale de protection sociale (SNPS) actualisée en 2016 s'inscrit sur la période 2015-2035. La protection sociale est un des moyens de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales.

Les instruments de sécurité sociale au Sénégal sont composés principalement des pensions de retraite des fonctionnaires gérés par le FNR et de celles des agents privés ou non fonctionnaires par l'IPRES. Par ailleurs, les quatre leviers principaux de la protection sociale définis dans le PSE sont le programme de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), la Couverture Maladie Universelle (CMU), la carte de l'égalité des chances (CEC) la mise en place d'un système commun de ciblage pour tous les programmes de filets sociaux à travers le Registre National Unique (RNU).

i. Autres composantes du Quatenaire

Le Gouvernement s'est engagé, depuis janvier 2020 dans un nouveau programme avec le FMI appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE). Ce nouveau programme est plus flexible que l'ancien et est sans décaissements de la part du Fonds. La première revue l'ICPE a eu lieu dans le courant du mois de juin 2020.

Au titre de la gestion budgétaire, la pandémie de la Covid-19 a dégradé certains indicateurs des finances publiques en cours d'exercice, notamment, le déficit budgétaire. Le budget 2020 révisé reflète de manière globale les mesures du PRES. Le Gouvernement réitère son engagement à veiller à ce qu'elles soient temporaires, bien ciblées et d'un bon rapport coût-efficacité. Le Sénégal n'est pas en décalage avec ses engagements communautaires puisque c'est l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui a décidé lors de son sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement du 27 avril 2020, et sur recommandation du Conseil des ministres de l'Union en charge des finances qui s'était réunie une semaine auparavant, de "suspendre temporairement" l'application de son Pacte de convergence, stabilité, croissance et solidarité, afin de pouvoir faire face à la crise de la Covid-19. Le Gouvernement a l'intention de revenir progressivement à un déficit budgétaire de 3% du PIB dès 2023.

Par ailleurs, le Gouvernement a finalisé sa stratégie de recettes à moyen terme (SRMT), visant à atteindre en 2023 un ratio impôts hors ressources naturelles/PIB hors ressources naturelles de 20%. Le renforcement de la mobilisation des recettes nécessite l'élargissement de l'assiette des impôts et le renforcement de l'efficacité et de l'efficacités des administrations, notamment par l'atteinte d'un niveau ambitieux d'innovations par le numérique et une réorganisation des processus administratifs et de la gouvernance. Ainsi, malgré le contexte de la Covid-19, les bases des mesures phares de la SRMT sur la digitalisation, le décloisonnement et la transversalité des administrations ont été lancées. A cet effet, l'Unité d'exécution stratégique qui est chargée du pilotage de la mise en œuvre de la SRMT débutera ses activités au second semestre et apportera une réponse souple et efficiente aux besoins de pilotage des orientations stratégiques de la SRMT. L'unité sera dotée des ressources humaines et informatiques adéquates et préparera des rapports

semestriels de mise en œuvre des plans d'action annuels de mise en œuvre de la SRMT. Le plan d'action pour 2020-21 intégrera les mesures visant à sécuriser les recettes et élargir l'assiette fiscale, ainsi qu'à l'accélération de la digitalisation.

En outre, étant donné l'ampleur du choc relatif à la crise sanitaire et son impact sur la croissance, les recettes et les exportations ainsi que les risques de détérioration plus marquée des perspectives économiques, le Gouvernement, conformément à la SDMT, est engagé à améliorer la gestion de la dette et à poursuivre une politique d'endettement prudente orientée essentiellement vers la mobilisation de ressources d'un niveau de concessionnalité correspondant à notre profil d'endettement. En particulier, les émissions de titres publics se feront, en priorité, sur le marché financier sous régional. La stratégie globale de gestion de la dette sera mise en œuvre, notamment en : (i) rendant pleinement opérationnel le Comité national de dette publique (CNDP) ; (ii) adoptant une stratégie d'endettement du secteur public cohérente englobant les entreprises publiques, compatible avec le plafond de la dette nominale fixé par le programme ; (iii) élaborant le cadre juridique d'octroi des garanties, avals et rétrocessions et (iv) améliorant l'enregistrement de la dette, grâce à un audit externe de la base de données sur la dette totale du secteur public.

La gouvernance est devenue une dimension-clé des politiques et réformes en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD). En matière de promotion de la bonne gouvernance, des avancées notables ont été réalisées par le Sénégal. De plus, dans le cadre de financement de l'économie, la révision de la loi PPP de 2014 permettra l'accélération de la mise en œuvre rapide des projets de PPP de qualité. Le nouveau cadre légal permettra d'améliorer l'efficacité de l'investissement public, notamment dans des secteurs prioritaires tels que la santé tout en veillant à leur impact budgétaire. Un nouveau cadre légal spécifiera que tous les projets d'investissement en financement PPP de plus de deux milliards de FCFA seront soumis à une évaluation préalable et, pour les offres spontanées, à une contre-expertise du Ministère en charge des partenariats public-privé.

Par ailleurs, le Gouvernement adoptera un nouveau système d'information financière de l'Etat (Système intégré de Gestion de l'Information financière – SIGIF),

intégrant à la fois les opérations relatives à l'élaboration du budget, son exécution, son contrôle et sa reddition en fin d'exercice. Le Gouvernement mettra en place d'un mécanisme de suivi des engagements pluriannuels, avec un échéancier des Crédits de Paiement (CP) associés aux Autorisations d'Engagement (AE) pour tous les projets (nouveaux et en cours).

Enfin, le Gouvernement a mis en place un fonds d'amorçage, estimé à 60 milliards de F CFA sur la période 2021-2023, ayant pour objectif d'initier le développement (maturation/structuration) et la réalisation de projets stratégiques (santé, pharmacie, agrobusiness, industrie, etc.). Il permet d'améliorer l'attractivité des projets PPP et de capter les financements privés. En outre, il constitue une contribution de l'État dans certains projets PPP. Enfin, il pourra, au besoin, financer d'autres initiatives visant à renforcer l'implication du Secteur Privé dans la mise en oeuvre du PSE.

L'État compte également appuyer le système financier sous forme de garantie et de dépôts pour une enveloppe de 150 milliards (Fonds de garantie). Il est attendu à ce que les Banques mobilisent un financement à hauteur de 300 Mds FCFA. Ce financement sera dédié aux PME et aux grandes entreprises. À cet effet, cette ligne de garantie pour les investissements sera mise en place afin d'encourager les banques locales à soutenir les entreprises dans les secteurs stratégiques et concrétiser ainsi les intentions d'investissements des entreprises estimées à 1000 milliards FCFA.

L'appui au Secteur Privé repose sur un financement dédié aux PME d'une part, et un soutien au secteur informel, d'autre part. Dans cette perspective, une enveloppe globale de 100 milliards (avec un apport de l'État de 50 milliards) sera mise en place progressivement sous forme de prêts bonifiés, notamment à travers les Systèmes financiers décentralisés (SFD). À cet égard, des acteurs institutionnels seront mis à contribution, notamment, pour la formation technique et l'accompagnement vers la formalisation.

III. LES FINANCES PUBLIQUES

III.1 L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2019

La gestion budgétaire au titre de l'année 2019 s'est déroulée dans un contexte marqué par la poursuite de l'exécution des projets déclinés dans le Plan Sénégal Émergent ainsi que les engagements souscrits dans le cadre du programme de coordination de la politique économique (ICPE). Elle s'est articulée, conformément à la politique

de rationalisation des dépenses de consommation de l'Etat, autour de la maîtrise progressive des charges de fonctionnement et le renforcement du recouvrement des recettes. Le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 537,5 milliards, soit 3,9% du PIB à fin 2019, contre 477,6 milliards (3,7% du PIB) en 2018.

III.1.1 LES RECETTES INTERNES ET LES DONS

Au titre de la gestion budgétaire 2019, les recettes internes et dons ont enregistré un accroissement de 15% s'établissant à 2789 milliards contre 2425,5 milliards en 2018. S'agissant des recettes internes, elles sont évaluées à 2564,4 milliards. Elles sont composées de recettes fiscales pour 2409,7 milliards et de recettes non fiscales pour 154,6 milliards. L'augmentation des recettes fiscales, en hausse de 22%, est attribuable aussi bien aux impôts directs qu'aux impôts indirects pour des évolutions respectives de 17,6% et 23,6%. Concernant la fiscalité directe, l'impôt sur le revenu (423,2 milliards), l'impôt sur les sociétés (225,4 milliards) et la ligne « IRVM/IRC » (57,4 milliards) ont contribué favorablement à la mobilisation des recettes avec des hausses respectives de 15,4% et 18,6% et 38,7% comparativement à 2018. Pour sa part, le recouvrement de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE), collecté à hauteur de 7,7 milliards, a conforté la mobilisation des impôts directs. Le bon comportement de l'impôt sur les sociétés (IS) est le résultat de la bonne tenue de l'activité économique dans les secteurs secondaire et tertiaire en 2018. Cette performance est perceptible au niveau du secteur secondaire, notamment, les industries extractives, la fabrication de produits agroalimentaires, les industries chimiques de base, la fabrication d'autres produits

chimiques, les matériaux de construction, les BTP et l'énergie. Pour le secteur tertiaire, les sous-secteurs des « Banques et Services financiers » et les services portuaires ont été les meilleurs contributeurs en termes de paiement de l'IS. Quant à l'impôt sur le revenu, la progression reflète la mobilisation efficiente des retenues à la source ainsi que les reversements des entreprises soumises à la retenue sur les bénéfices non commerciaux (BNC). Les taxes indirectes, pour leur part, ont progressé de 24,8%, soutenues par une hausse de 26,2% des taxes sur biens et services intérieurs (soit +151,3 milliards) par rapport à 2018. Cette situation est le reflet de la bonne dynamique observée sur les recouvrements au titre des taxes spécifiques sur la consommation (218,8 milliards) et de la TVA intérieure globale (374,5 milliards) qui se sont respectivement confortées de 45,6% et 20,2% en 2019. Le rapatriement de la taxe d'usage de la route (TUR), recouvrée pour un montant de 41,8 milliards en 2019, a contribué à l'accroissement de taxes spécifiques sur la consommation. Quant à la TVA intérieure, les principaux sous-secteurs porteurs entre 2018 et 2019 proviennent, d'une part, du secondaire avec notamment les industries du grain et de la farine, les cimenteries et l'industrie alimentaire, et du secteur tertiaire, d'autre part, avec les sous-secteurs des télécommunications et du transport. Au niveau du cordon douanier, les recettes sont ressorties à 859,1 milliards en 2019 contre 694,5 milliards en 2018, soit une augmentation de 164,6 milliards (+23,7%). Cette hausse est imputable à la progression de 17,7% des taxes prélevées sur les produits hors pétrole, établies globalement à 659,31 milliards et réparties en TVA hors pétrole pour 370,9 milliards et en droits de porte hors pétrole pour 288,4 milliards. Les autres taxes parafiscales faisant l'objet de rapatriement au niveau de la Douane, à savoir le PSE et le COSEC, ont été mobilisées respectivement à hauteur de 25,8 milliards et 14,6 milliards, confortant ainsi le recouvrement.

Concernant particulièrement les recettes pétrolières, elles ont été recouvrées à hauteur de 356,3 milliards et ont enregistré une hausse de 95,4 milliards (36,5%). Cette progression est attribuable à la taxe spécifique sur le pétrole, à la TVA à l'import sur le pétrole et aux droits de porte. Compte non tenu de la TUR, les taxes sur le pétrole enregistrent une hausse de 20%.

Globalement, la pression fiscale au titre de l'année 2019 est ressortie à 17,4% du PIB contre 15,3% observé un an auparavant, soit un gain de 2,1 points de pourcentage. Cette augmentation est le fait, du renforcement du dispositif en terme de contrôle du taux de défaillance, de la mobilisation des acteurs mais également des avancées décisives en terme de modernisation des services (E-tax, Gaïndé intégral) ainsi qu'à la mise en place des valeurs de correction au niveau du cordon. Toutefois, le ratio se situe encore en dessous du plancher communautaire fixé à 20%.

Quant aux dons, ils sont estimés à 224,6 milliards et sont composés de dons budgétaires (16,7 milliards) et de dons en capital (207,9 milliards). En 2019, les dons se sont contractés de 31,9 milliards par rapport à l'année précédente sous l'impulsion de la baisse des dons en capital qui diminuent de 29 milliards (-12,3%) sur la période.

III.1.2 LES DÉPENSES COURANTES ET LES INVESTISSEMENTS

Les charges courantes et les investissements sont évalués à 3326,6 milliards à fin 2019 contre 2903 milliards en 2018, soit une hausse de 423,5 Milliards (+14,6%). Cette évolution reflète la poursuite des efforts de l'Etat en terme de renforcements des investissements mais également la prise en charge des besoins du secteur de l'énergie en dépit du contexte de rationalisation des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont cru de 128 milliards (+12,4%) pour s'établir à 1160,2 milliards en 2019. Cette orientation est sous l'effet simultané des dépenses d'investissement sur ressources internes et celles sur ressources externes, évaluées respectivement à 560,5 Milliards et à 599,8 milliards avec des hausses respectives de 8,9% et 15,9%. Le ratio « dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » ressort ainsi à 23,3% en 2019 et son poids par rapport au PIB a atteint 4,1% en 2019 contre 3,9% un an auparavant traduisant, ainsi, la poursuite de l'exécution des projets d'investissement dans le cadre du PSE. S'agissant des dépenses courantes, elles sont passées de 1870,7 milliards à 2165,9 milliards entre 2018 et 2019, soit une hausse de 295,3 milliards (+15,8%). Cette augmentation traduit les effets conjugués de la hausse des autres dépenses courantes (+29,9%), de la masse salariale (+7,5%) et des intérêts sur la dette (+3,0%) qui sont établis respectivement à 1161,5 milliards, 733,3 milliards et 271,2 milliards. La progression

des autres dépenses courantes reflète notamment le renforcement des transferts au profit du secteur de l'électricité. Quant aux charges d'intérêts sur la dette, la hausse est imputable aux paiements d'intérêts sur la dette extérieure qui sont passés de 210,3 milliards en 2018 à 232,9, milliards en 2019. S'agissant des dépenses de personnel, l'accroissement de 51,2 milliards est en liaison avec le respect des engagements vis-à-vis, notamment, des secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice.

III.1.3 LE FINANCEMENT

Le déficit budgétaire, arrêté à 537,5 milliards, est pris en charge par les acquisitions nettes d'actifs financiers pour un montant de 271,9 milliards au niveau intérieur et par une accumulation nette de passifs à hauteur de 810,7 milliards. Le financement extérieur a contribué à hauteur de 818,7 milliards avec des montants de prêts projets et de tirages sur prêts programmes chiffrés respectivement à 394,9 milliards et 257 milliards en 2019. En termes de remboursement, l'amortissement de la dette est ressorti à 404,9 milliards.

III.1.4 LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique totale est évalué à 8231,8 milliards en 2019 contre 7861,1 milliards en 2018, soit un accroissement de 4,7%. Quant au ratio de l'encours de la dette publique par rapport au PIB, il est estimé à 59,6% en 2019 contre 60,9% du PIB en 2018, soit une amélioration de 1,3 point de pourcentage. L'encours de la dette est composé de la dette extérieure et de celle intérieure pour des montants respectifs de 7309,7 milliards et 922,1 milliards. S'agissant du service de la dette publique extérieure en 2019, il a représenté respectivement 15,9% des recettes budgétaires et 12,3% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

III.2 LES PROJECTIONS À FIN DÉCEMBRE 2020

En 2020, l'évolution de la gestion budgétaire est marquée par la survenue de la pandémie COVID-19 qui a perturbé la programmation

budgétaire initiale de 2020 en termes de mobilisation des recettes et d'exécution des dépenses. Les orientations budgétaires de l'Etat sur la

rationalisation des dépenses de fonctionnement restent en vigueur et se déclinent vers une réorientation des marges budgétaires vers les priorités, accompagnée d'une allocation efficiente des ressources au profit des secteurs impactés par la pandémie. Globalement, le déficit budgétaire,

dans compris, est attendu à 860 milliards, soit 6,1% du PIB en fin 2020, contre 537,5 milliards (3,9% du PIB) en 2019. Cette déviation de 3,1 points de pourcentage par rapport à la programmation initiale de 2020 (3% de déficit) devrait résulter de l'impact de la Covid-19.

III.2.1 LES RECETTES INTERNES ET LES DONS

Les recettes internes et les dons de l'État sont projetés en hausse de 6,3% (+176 milliards). Elles devraient, ainsi, passer de 2789,1 milliards en 2019 à 2965 milliards pour l'année 2020. Elles sont constituées de recettes pour une valeur de 2478,2 milliards, des dons à hauteur de 455 milliards et de 31,8 milliards de recettes exceptionnelles.

Les recettes sont projetées en baisse de 3,4%. Elles sont réparties en recettes fiscales pour 2355 milliards et en recettes non fiscales pour 123,2 milliards. Le repli des recettes fiscales de 2,3% est imputable aussi bien aux impôts directs qu'aux impôts indirects.

S'agissant des impôts directs, les contreperformances sont attendues principalement dans le recouvrement de l'impôt sur le revenu (381,8 milliards) qui devrait enregistrer une baisse de 9,8% en liaison, notamment avec la baisse de l'activité économique en 2020. Quant aux impôts sur les sociétés et à l'IRVM/IRC, ils sont attendus, respectivement, à 230,5 milliards et à 57,8 milliards, en augmentation de 2,3 % et 0,7% relativement à leur niveau de 2019.

Au titre des impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieurs (hors TVA à l'import) sont attendues à 807,8 milliards, soit une hausse de 78,2 milliards (+10,7%) par rapport à 2019. Cette situation reflète la bonne dynamique observée sur les recouvrements au titre de la TVA intérieure hors pétrole, des taxes sur les activités financières et des taxes sur la consommation hors pétrole.

Au niveau du cordon douanier, les recettes sont projetées globalement à 717,3 milliards en 2020 contre 859,1 milliards en 2019, soit une baisse de 141,8

milliards (-16,5%). Cette contraction serait imputable à une diminution de 14,4% des taxes prélevées sur les produits hors pétrole, attendues globalement à 564,2 milliards et réparties en TVA hors pétrole pour 310,8 milliards et en droit de porte hors pétrole pour 253,4 milliards. Au total, la pression fiscale au titre de l'année 2020 devrait ressortir à 16,8% du PIB contre 17,4% observé un an auparavant. Cette baisse serait induite par le repli de l'activité économique dans le contexte actuel de la pandémie de la Covid-19.

Les dons, pour leur part, sont projetés à 455 milliards et sont constitués de dons budgétaires pour 195 milliards et des dons en capital projetés à 260 milliards. En 2020, les dons devraient enregistrer une progression de 230,4 milliards (+102,6%) sous l'impulsion, notamment, d'un relèvement des dons budgétaires qui passeraient de 16,7 milliards à 195 milliards sur la période en liaison avec les appuis massifs des bailleurs dans le cadre de la lutte contre la covid-19. Les dons en capital sont, pour leur part, attendus en hausse de 25,1% en 2020 comparativement à 2019.

III.2.2 LES DÉPENSES COURANTES ET LES INVESTISSEMENTS

Les charges courantes et les investissements sont prévus à 3825,1 milliards à fin 2020 contre 3326,2 milliards en 2019, soit un accroissement de 498,9 milliards (+15%). En effet, les dépenses d'investissement devraient s'accroître de 267,6 milliards (+23,1%) pour s'établir à 1427,8 milliards en 2020. Cette orientation est sous l'effet des dépenses d'investissement sur ressources internes et celles sur ressources externes, projetées respectivement à 741,8 milliards et 686 milliards avec des hausses respectives de 32,4% et 14,4%. Le ratio «dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » ressortirait, ainsi, à 31,5% en 2020 traduisant les activités du « Fonds FORCE covid-19 », les programmes du secteur de la santé, de soutien aux ménages vulnérables et de la protection sociale et de l'éducation dans le cadre de l'appui de l'Etat pour atténuer les effets négatifs de la crise sanitaire liée au Coronavirus.

S'agissant des dépenses courantes, elles passeraient de 2165,9 milliards à 2397,2 milliards entre 2019 et 2020, soit une hausse de 231,3 milliards (+10,7%). Cette situation traduit les effets conjugués de la hausse des intérêts sur la dette

(+13,2%), de la masse salariale (+11,5%) et des autres dépenses courantes (+9,6%) qui s'établiraient respectivement à 307 milliards, 817,7 milliards et 1272,5 milliards. Cette hausse des autres dépenses courantes est impulsée par le transfert complémentaire à la santé, les achats de vivres, l'apurement de la dette intérieure et les autres transferts courants dans le contexte de la Covid-19.

La progression des charges d'intérêts sur la dette serait imputable à la hausse combinée des intérêts de la dette extérieure et intérieure de 11 milliards et 24,8 milliards pour atteindre 243,9 milliards et 63,1 milliards en 2020.

III.2.3 LE FINANCEMENT

Le déficit budgétaire, projeté à 860 milliards, devrait être financé à travers des acquisitions nettes d'actifs financiers pour un montant net de 22,5 milliards, ainsi que par une accumulation de passifs à hauteur de 837,5 milliards. Concernant les passifs, la partie extérieure devrait contribuer à hauteur de 509,4 milliards avec des montants de prêts projets et de tirage de trésorerie à hauteur respectivement de 426 milliards et 373,7 milliards.

III.2.4 LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique totale est projeté à 9176,3 Milliards en 2020 contre 8231,8 milliards un an auparavant, soit une progression de 11,5% sur la période. Il devrait représenter 64% du PIB en 2020 en liaison avec les prêts importants accordés dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 en 2020 et demeurer toutefois en dessous de la norme retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA.

IV. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2021

La loi de finances initiale (LFI) au titre de l'année 2021 a été élaborée dans un environnement délicat marqué, d'une part, par les perspectives de sortie de la période épidémique de la Covid-19 avec ses répercussions sur l'activité économique de 2020, et d'autre part, par les premiers jalons de la relance économique en 2021 initiée à travers les importants programmes de développement qui devraient être revus dans le PAP ajusté et accéléré (PAP 2A). Le budget 2021 accorde également une place prépondérante à la sécurité avec la mise en œuvre du plan Gaïndé, la poursuite des investissements sur le secteur de la santé (infrastructures et relèvement des plateaux techniques), la phase II

du Train Express régional, le projet de stade du Sénégal, le projet autoroutier Mbour-Fatick et enfin la préservation des marqueurs sociaux, notamment la consolidation des bourses familiales, les projets Promo-ville et P.U.M.A. Au plan budgétaire, l'année 2021 constitue également un défi majeur en termes de renforcement du recouvrement des ressources internes avec la mise en œuvre de la stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme (SRMT) mais également une étape cruciale dans la mise en œuvre du budget programme. En cohérence avec les engagements vis-à-vis des partenaires extérieurs et du pacte communautaire, le déficit budgétaire est projeté à 5% en 2021 contre 6,1% du PIB prévu en 2020.

IV.1 LES RESSOURCES DU BUDGET GÉNÉRAL

Dans la LFI de 2021, les ressources globales sont programmées à 3226 milliards contre 3101 milliards pour le budget révisé de 2020, soit un accroissement 125 milliards en valeur absolue et de 4%, en valeur relative. Elles sont constituées principalement des ressources du budget général projetées à 3090 milliards et des ressources des comptes spéciaux du Trésor à hauteur de 136 milliards. La hausse des ressources est tirée par les ressources du budget général composées des ressources internes et des ressources externes, évaluées respectivement à 2758 milliards et 332 milliards, représentant des parts respectives de 89,3% et 10,7%.

Les ressources internes de la LFI de 2021 sont en hausse de 9,9% par rapport au montant révisé de 2020. Elles sont constituées de recettes budgétaires pour 2698 milliards, de dons budgétaires pour 64 milliards et de recettes exceptionnelles à hauteur de 60 milliards.

Les recettes ordinaires hors dons sont composées de recettes fiscales (2564,5 milliards) et de recettes non fiscales (133,5 milliards). Elles ressortiraient globalement en hausse de 219,8 milliards (+8,9%) comparativement à 2020. Cette progression serait à la faveur de la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme ainsi que des effets attendus de la reprise économique autant sur les impôts directs qu'indirects.

Au niveau des impôts directs, les recouvrements sont programmés à 751,5 milliards en 2021 (+10,2%) par rapport à la révision de 2020. La hausse serait imputable, principalement, à l'augmentation de l'impôt sur le revenu projeté à 434,8 milliards, soit une progression de 13,8%. Quant à l'IRVM/IRC programmé à 61,9 milliards, il se conforterait également de 7,1% relativement à 2020 tandis que la CFCE a été annulée reflétant, ainsi, l'effectivité de l'allocation de cent pour cent de cet impôt au fonds dédié à la formation professionnelle.

S'agissant de la fiscalité indirecte, les recouvrements de taxes sur biens et services sont prévus globalement à 1305,7 milliards en 2021 contre 1208,6 milliards en 2020, soit un accroissement de 8% en valeur relative. Ce relèvement est sous l'impulsion principalement de la hausse attendue des recettes mobilisées au niveau de la TVA intérieure hors pétrole (431,5 milliards), des droits de porte (354,6 milliards) et de la TVA à l'importation (485,6 milliards)%.

Globalement, la pression fiscale est attendue à 17,1% du PIB en 2020 contre 16,8% au titre de 2020, soit une augmentation de 0,3% point de pourcentage. Toutefois, ce taux reste en dessous de la cible de 20% fixée au niveau de la sous-région de l'UEMOA. Cette situation prend en compte l'impact attendu des mesures d'ordre fiscal, notamment, les premiers impacts de la stratégie de recouvrement à moyen terme engagée par les autorités. Cette orientation favorable bénéficierait aussi de la poursuite de la modernisation (télé-déclaration, télépaiement, etc.), et de l'interconnexion des services fiscaux et douaniers dans le sens de maîtriser et conforter l'assiette.

Concernant les dons budgétaires, ils sont attendus à 64 milliards, soit une contraction de 131 milliards relativement à 2020 ; ce recul est en liaison avec les efforts exceptionnels réalisés par les partenaires au développement dans le cadre de la Covid-19. Quant aux dons en capital, ils sont programmés à 268 milliards, soit une progression de 3,1% comparativement à la révision de 2020.

IV.2 LES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL

Les dépenses du budget général sont programmées à 3969,9 milliards pour l'année 2021, soit en légère hausse de 0,2% vis-à-vis de la révision de 2020 (3961 milliards). Elles sont constituées, essentiellement, de dépenses internes pour un montant de 2989,9 milliards, de dépenses d'investissement sur ressources externes évaluées à 844 milliards et des dépenses des comptes spéciaux à hauteur de 136 milliards.

L'exécution des dépenses publiques devrait s'articuler autour de la relance de l'activité économique, le renforcement de la sécurité et la consolidation des marqueurs sociaux (bourses familiales, Promo-ville, Puma, etc.). Toutefois, les orientations en termes de rationalisation des dépenses de consommation publique, de renforcement des dépenses d'investissement porteurs de croissance seront maintenues.

IV.2.1 LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses courantes sont programmées à 2238,9 milliards en 2021 contre 2397,2 milliards en révision 2020, soit une diminution de 6,6%, expliquée notamment par les importantes charges engagées par l'Etat en 2020 dans le cadre de la lutte contre la maladie de la Covid-19. Ainsi, ce poids devrait s'alléger au cours de 2021 avec la maîtrise progressive de la pandémie. Elles sont composées de dépenses de fonctionnement à hauteur de 1007 milliards, de dépenses de personnel pour 904,9 milliards et des intérêts sur la dette publique à hauteur de 327 milliards.

Les autres dépenses courantes sont réparties en « acquisitions de biens et services » pour 476,5 milliards et en « transferts et subventions » pour 530,5 milliards. Quant aux dépenses de personnel, elles sont projetées à 904,9 milliards et devraient s'accroître de 10,7% en valeur relative. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait, ainsi, ressortir à 35,3% pour la LFI 2021

contre 34,7% prévu en 2020 ; cette progression est induite par le renforcement des personnels de santé pour la résilience du système sanitaire.

IV.2.2 LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses d'investissement de la LFI 2021 sont prévues à 1595 milliards contre 1427,8 milliards attendues à fin 2020, soit un accroissement global de 11,7%, tirée par les investissements financés sur ressources extérieures et dans une moindre mesure par celles financées sur ressources internes. En effet, les investissements financés sur ressources externes sont projetés à 844 milliards en 2021 contre une prévision de 686 milliards en 2020, soit une hausse de 158 milliards (+23%) en liaison avec l'évolution des prêts projets programmés à 576 milliards en 2021. Cette orientation traduit l'accompagnement soutenue des partenaires extérieurs du Sénégal dans la mise en œuvre des programmes de développement de la phase II du PSE.

Quant aux dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, elles sont prévues à 751 milliards et devraient enregistrer une hausse de 1,2% comparativement au montant programmé en 2020. Ainsi le ratio des dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales ressortirait à 29,3% en 2021.

IV.3 LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les comptes spéciaux du trésor sont programmés en ressources et en dépenses à 136 milliards en 2021, soit au même niveau qu'en 2020. Le montant est composé essentiellement des comptes d'affectation spéciale et des comptes de prêts positionnés avec des montants respectifs de 113,8 milliards et 20,8 milliards.

IV.4 LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE

Au total, le solde du budget général est projeté en déficit de 743,9 milliards contre 860 milliards projetés au titre de 2020. Celui sera financé essentiellement par les tirages sur les prêts ainsi que les interventions sur le marché financier.

V. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2022-2025

Après la déviation de la trajectoire du déficit budgétaire à 6,1% en 2020 induite par la survenue de la Covid-19, le Gouvernement entend le ramener et le maintenir à 3% du PIB à compter de 2023 après la transition de 5% en 2021 et 4% en 2022. Cette orientation vise à conforter davantage la solidité de la politique budgétaire et la viabilité des finances publiques. Pour se faire, les projections des finances publiques effectuées sur la période 2021-2025 prévoient un renforcement de la mobilisation des recettes associée une gestion rationalisée des dépenses de consommation.

A moyen terme sur la période 2022-2025, les ressources devraient retrouver une tendance haussière avec un taux moyen de progression de 16%. Cette dynamique devrait bénéficier, entre autres, de la mise en œuvre complète de la Stratégie de recouvrement à moyen terme (SRMT), la réduction progressive des exonérations non essentielles et la poursuite de la modernisation des procédures fiscales et douanières afin d'optimiser la mobilisation des recettes et l'élargissement de l'assiette. Par ailleurs, la programmation des jeux olympiques de la jeunesse initialement prévue en 2022 et les premiers effets induits de l'exploitation pétrolière et gazière à partir de 2023 devraient conforter la mobilisation des recettes. Globalement, la pression fiscale devrait passer de 18,9% en 2022 à respectivement 20% en 2023 et 21,1 % à l'horizon de 2025.

Au titre des dépenses publiques, l'exécution devrait continuer en cohérence avec la stratégie de rationalisation des charges de fonctionnement et de consolidation des investissements au cours des années 2022 à 2025. Globalement, les dépenses progresseraient en moyenne de 13,3% sur la période 2022 à 2025. Ainsi, le poids des dépenses par rapport au PIB ressortirait, en moyenne, à 26,3% sur la période 2022-2025 contre 24,1% en 2019 et la déviation de 27,7% en 2020. Cette accélération des dépenses serait sous l'impulsion des ambitieux programmes d'investissement engagés dans le cadre de la phase II du PSE ainsi que les infrastructures et les chantiers de l'industrie pétrolière.